



VILLE DE  
**BOULOGNE-  
BILLANCOURT**

# Bulletin officiel

## du conseil municipal

## NUMÉRO 172

### Procès verbal de la séance du conseil municipal du 17 juin 2015

#### **Appel nominal**

#### **Désignation du secrétaire de séance**

#### **Compte rendu des décisions prises en vertu de la délégation donnée par le conseil au Maire / 3**

#### **Approbation du procès-verbal de la séance du 2 avril 2015 / 3**

#### **Communication sur l'actualité GPSO / 4**

**1.** Versement d'une subvention exceptionnelle au profit des sinistrés du Népal. / **4**

**2.** Pont-de-Sèvres - Déclassement et cession de deux salles du club seniors à Paris Habitat. / **5**

**3.** Pont-de-Sèvres – Convention de mise à disposition du domaine public – Paris Habitat - Chantier Boulogne « le Forum » - Rénovation de l'enveloppe des immeubles ARAVIS (H1), JURA (H2), VOSGES (H3) ET ARDENNES (H4). / **5**

**4.** Établissement Public Foncier des Hauts-de-Seine - Convention cadre - Avenant n°2 - Modification du périmètre Châteaudun - Prolongation de la convention cadre - Approbation et autorisation donnée au Maire pour signer l'avenant n°2. / **6**

**5.** Établissement Public Foncier des Hauts-de-Seine – Secteur Châteaudun - Lancement de la procédure de déclaration d'utilité publique – Approbation du dossier de DUP – Autorisation donnée au Maire pour solliciter le Préfet des Hauts-de-Seine pour l'ouverture d'une enquête préalable d'utilité publique et conjointement de l'enquête parcellaire afférente. / **7**

**6.** Établissement Public Foncier des Hauts-de-Seine – Secteur Paul Bert-Aguesseau - Lancement de la procédure de déclaration d'utilité publique - Approbation du dossier de

DUP – Autorisation donnée au Maire pour solliciter le Préfet des Hauts-de-Seine pour l'ouverture d'une enquête préalable d'utilité publique et conjointement de l'enquête parcellaire afférente. / **7**

**7.** Établissement Public Foncier des Hauts-de-Seine – Secteur Bellevue-Est / Lancement de la procédure de déclaration d'utilité publique – Approbation du dossier de DUP – Autorisation donnée au Maire pour solliciter le Préfet des Hauts-de-Seine pour l'ouverture d'une enquête préalable d'utilité publique et conjointement de l'enquête parcellaire afférente. / **7**

**8.** Convention constitutive de groupement de commandes pour la passation d'un marché d'étude portant sur la dépollution et la structure du bâtiment sur le site du Square.com à Boulogne-Billancourt. / **7**

**9.** Vente du patrimoine privé - Autorisation donnée au Maire pour signer tous actes afférents - Vente du patrimoine privé du Centre Communal d'Action Sociale - Autorisation donnée. / **9**

**10.** Protocole d'accord entre la Ville et la société EDEN PROPRETÉ pour le règlement de l'indemnité d'éviction des locaux commerciaux 22, avenue du Maréchal-de-Lattre-de-Tassigny - Autorisation donnée au Maire pour signer le protocole. / **10**

**11.** Vote du Compte Administratif pour l'année 2014 concernant le budget principal et les budgets annexes – Bilan des cessions et acquisitions – Approbation. / **10**

**12.** Examen du compte de gestion du Trésorier municipal pour l'exercice 2014. / **14**

**13.** Budget principal et budgets annexes – Affectation du résultat de l'exercice 2014. / **14**

**14.** ZAC Seguin-Rives de Seine - Ilot V - Réaménagement d'un emprunt contracté par la SA d'HLM RÉSIDENCES LE LOGEMENT DES FONCTIONNAIRES - Modification de la garantie d'emprunt communale - Autorisation donnée au Maire de signer les actes afférents / **15**

**15.** ZAC Seguin-Rives de Seine - Demande de subvention - Autorisation donnée Maire de signer.  
Commission des Affaires générales et sociales et commission des Finances / **15**

**16.** Modification des tarifs des vacances de police - Modification des tarifs de la Taxe de séjour - Fixation des tarifs de la taxe locale sur la publicité extérieure. / **15**

**17.** Personnel communal - Mesures diverses. / **16**

**18.** Bourses aux jeunes sportifs de haut niveau des associations sportives boulonnaises - Attribution d'aides financières pour le premier semestre de l'année 2015. / **17**

**19.** Structures d'accueil petite enfance - Délégations de service public - Approbation du principe de la délégation de service public - Autorisation donnée au Maire de lancer les consultations correspondantes. / **18**

**20.** Équipements petite enfance *La Ferme* et *Cours Seguin* - Délégations de service public - Approbation du choix des délégataires - Autorisation donnée au Maire pour signer les conventions correspondantes. / **18**

**21.** Autorisation donnée au Maire pour attribuer une subvention de fonctionnement à l'Amicale des Locataires HLM et ILN du Pont-de-Sèvres. / **18**

**22.** Gestion du marché d'approvisionnement biologique de plein vent sis route de la Reine - Délégation de service public - Approbation du choix du délégataire - Autorisation donnée au Maire de signer la convention correspondante. / **19**

**23.** Bourses de l'initiative à caractères humanitaire, social, culturel ou sportif - Attribution d'aides financières en faveur des jeunes Boulonnais de 16 à 27 ans. / **19**

**QUESTIONS ORALES / 20**

# Séance du 17 juin 2015

Le 17 juin 2015 à 18h30, les membres du Conseil municipal de la ville de Boulogne-Billancourt se sont réunis dans la salle du Conseil de l'hôtel de ville de Boulogne-Billancourt, sous la présidence de Monsieur Pierre-Christophe BAGUET, Maire, pour la séance à laquelle ils ont été convoqués par le Maire individuellement et par écrit le 11 juin 2015.

Le Maire ayant ouvert la séance, il a été procédé à l'appel nominal.

## ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Pierre-Christophe BAGUET, M. Gauthier MOUGIN, Mme Marie-Laure GODIN, M. Pascal LOUAP, Mme Béatrice BELLARD, M. Marc FUSINA, Mme Christine BRUNEAU, M. Michel AMAR, Mme Marie-Anne BOUÉE, M. Léon SEBBAG, Mme Ségolène MISSOFFE, Mme Jeanne DEFRANOUX, M. Frédéric MORAND, Mme Isaure de BEAUVAL, M. Bertrand-Pierre GALEY, Mme Christine LAVARDE-BOËDA, M. Philippe TELLINI, Mme Sandy VETILLART, M. Pierre DENIZIOT, Mme Sylvie ROUGNON, M. Jean-Claude MARQUEZ, Mme Anne-Charlotte LORBER, M. Daniel BENHAROUN, M. Jonathan PAPILLON, Mme Christine DELOFFRE, M. Laurent GOUILLIARD, Mme Claire de THEZY, M. Vittorio BACCHETTA, Mme Joumana SELFANI, M. Raphaël LABRUNYE, Mme Emmanuelle CORNET-RIQUEBOURG, M. Nasser RUMJAUN, Mme Carole HOOGSTOEL, M. Claude ROCHER, Mme Sana DRIDI-BLANGER, M. Xavier DENIS, Mme Véronique GAUDOUX-DAUVILLIER, M. Sébastien POIDATZ, Mme Élisabeth de MAISTRE, M. Nicolas MARGUERAT, M. Emmanuel BAVIERE, Mme Isabelle WEILL, Mme Caroline PAJOT, M. Pierre LAURENCIN, Mme Sylvie MOREL, M. Pierre GABORIT, Mme Judith SHAN, M. Vincent GUIBERT, Mme Chloé JAILLARD.

## EXCUSÉS REPRÉSENTÉS :

Mme GENDARME qui a donné pouvoir à M. LOUAP jusqu'à 20h

Mme KAMATARI qui a donné pouvoir à M. DENIZIOT

Mme RINAUDO qui a donné pouvoir à Mme de BEAUVAL jusqu'à 19h05

M. COHEN qui a donné pouvoir à M. DUHAMEL à partir de 18h40

Arrivée de M. DUHAMEL à 18h40

Arrivée de Mlle CARDETAS à 19h50

Raphaël LABRUNYE a été désigné en qualité de secrétaire de séance.

**M. BAGUET :** Bonsoir, mes chers collègues. Comme vous pouvez le constater, l'ordre du jour de notre Conseil municipal est relativement léger. En effet, comme les services avaient préparé une quarantaine de délibérations et que cela me paraissait beaucoup trop pour une séance, j'ai demandé de les répartir en deux ordres du jour. J'ajoute par ailleurs que l'Assemblée nationale examine en ce moment-même, en deuxième lecture, la loi sur la MGP. Elle sera mise en débat public les 29 et 30 juin, ainsi que les 1<sup>er</sup>, 2 et 3 juillet prochains. Il me semblait donc préférable d'attendre le vote de cette loi qui aura une très forte incidence sur le fonctionnement de GPSO et de nos collectivités. C'est pourquoi je propose de nous réunir à nouveau le jeudi 9 juillet prochain pour une séance supplémentaire, au cours de laquelle nous examinerons de nombreux dossiers importants. Nous vous présenterons notamment le CRACL concernant la SAEM, le projet ANRU, ainsi que des délibérations concernant la prochaine rentrée scolaire dans le cadre de la mise en place du plan éducatif territorial. Là aussi, la dernière réunion avec les parties concernées ayant lieu le 19 juin, je trouvais plus correct d'évoquer ce sujet après cette date. Il est effectivement délicat de voter aujourd'hui et de demander l'avis définitif des partenaires sur ce projet deux jours plus tard.

Nous aurions pu vous proposer une séance le vendredi 10 juillet. Cependant, compte tenu du fait que le 14 juillet tombe un mardi et que de nombreuses personnes feront certainement le pont, nous avons avancé la date au jeudi 9 juillet. J'ajoute que le feu d'artifice aura bien lieu le 13, même si j'ai un peu hésité vu le contexte actuel. Certains de mes collègues ont même préféré ne pas en faire pour limiter les dépenses. Toutefois, j'ai considéré qu'il s'agissait d'une dépense républicaine. Vous pourrez donc faire le pont et revenir le 13 au soir pour le feu d'artifice et le bal. Vous aurez ensuite toutes les vacances devant vous.

## COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES EN VERTU DE LA DÉLÉGATION DONNÉE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

**M. BAGUET :** Avez-vous des questions sur ce sujet ? Oui, Monsieur LAURENCIN.

**M. LAURENCIN :** J'ai trouvé dans ces décisions une information concernant une affaire devant le Tribunal administratif. Si j'ai bien compris, les architectes demandent l'annulation de l'attribution de la maîtrise d'œuvre pour Le Gallo. Pourrions-nous avoir quelques informations sur cette affaire ?

**M. BAGUET :** Très souvent, le Conseil de l'Ordre des architectes attaque les décisions des villes sur le montant des

indemnités à verser aux équipes non retenues. Nous avons proposé de négocier cette affaire à l'amiable pour relever éventuellement le montant de cette indemnité. Ce Conseil de l'Ordre défend l'intérêt des architectes, ce qui me paraît tout à fait normal. Je précise que, par ailleurs, nous avons de très bonnes relations avec eux, puisque nous les accueillons à Boulogne-Billancourt. Pour autant, cette décision ne remet pas du tout en cause le projet Le Gallo. Y a-t-il d'autres questions ? (Il n'y en a pas).

## APPROBATION DU PV DE LA SÉANCE DU 2 AVRIL 2015

En l'absence de commentaires, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

## COMMUNICATION SUR L'ACTUALITÉ DE GPSO

**M. BAGUET :** Comme vous pouvez le constater, nous avons voté le budget primitif principal pour l'exercice 2015 le 8 avril dernier, sachant que celui de la Ville avait été voté le 2. Vous retrouvez également un certain nombre de décisions concernant notamment le tarif des conservatoires, la modification des tarifs de stationnement, la passerelle piétonne que nous avons voté en délibération miroir ou encore la présentation du rapport en matière de développement durable. Je vous invite à prendre connaissance de ce dernier, car de nombreuses actions ont été conduites. Les autres décisions concernent l'optimisation de la collecte du verre, Seine Ouest Entreprise en faveur de l'insertion, le dispositif Opendata dans le cadre de Smart City +, sur lequel nous progressons activement, ainsi qu'un bilan des attributions de subventions pour l'acquisition d'un vélo à assistance électrique (VAE). À ce titre, nous allons adopter une délibération permettant d'étendre les subventions versées aux propriétaires de triporteurs, dont nous savons désormais qu'il s'agit d'un vélo et non pas d'un véhicule.

Enfin, je vous informe que Boulogne-Billancourt aura le plaisir et l'honneur d'accueillir la conférence métropolitaine sur la qualité de l'air le 23 juin prochain. Anne HIDALGO avait en effet déclaré le 6 janvier dernier que la ville de Paris allait prendre un certain nombre de mesures pour préserver la qualité de l'air. Cette conférence regroupera les élus de Paris, des communautés d'agglomération de GPSO, du Val de Bièvre, de Plaine Commune et d'Est Ensemble. Il nous paraissait normal de nous associer à cette réflexion, puisque la pollution ne s'arrête pas à la frontière administrative de Boulogne-Billancourt. De fait, nous avons donc décidé d'apporter notre concours à cette réflexion globale, qui entraînera tout de même quelques changements. Je pense par exemple aux véhicules diesel ou aux anciens deux-

roues. Bref, le problème de la pollution nous concerne tous. D'ailleurs, les médecins et les pharmaciens présents dans la salle le savent bien.

*Le Conseil municipal prend acte de ces décisions.*

## 1. VERSEMENT D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU PROFIT DES SINISTRÉS DU NÉPAL

**M. Pierre-Christophe BAGUET, Maire, rapporteur**

Comme vous le savez, nous avons décidé d'aider certaines ONG, et plus particulièrement l'Unicef puisque Boulogne-Billancourt est «ville amie des enfants Unicef» depuis déjà quelques années.

Il vous est donc proposé d'octroyer une subvention exceptionnelle de 22 000 euros à l'Unicef, afin de soutenir cette organisation dans les actions déjà engagées sur le terrain auprès des familles, et plus particulièrement des enfants.

**M. BAGUET :** Avis de la commission des Affaires générales et sociales.

**Mme CORNET-RICQUEBOURG, rapporteur de la commission des Affaires générales et sociales :**

Le groupe *La ville citoyenne* souhaiterait connaître à terme l'utilisation précise de cette subvention. Avis favorable à l'unanimité.

**M. BAGUET :** Merci. Avis de la commission des Finances.

**M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des Finances :** Avis favorable à l'unanimité.

**M. BAGUET :** Il était de tradition de verser une subvention calculée en fonction du nombre d'habitants, dans le cadre de sinistres internationaux. Or, comme nous avons désormais franchi le seuil des 118 000 habitants, nous dépassons donc les 23 000 euros si nous continuons de donner 0,20 euro par habitant, nous obligeant à signer des conventions particulières, ce qui devient compliqué. Aussi, en accord avec l'Unicef, nous avons décidé de plafonner cette subvention à hauteur de 22 000 euros. Cela sera plus efficace et moins lourd à gérer sur le plan administratif. Quant à l'utilisation de la subvention, nous pouvons faire confiance à l'Unicef. Je rappelle que la situation au Népal reste catastrophique et que certains villages n'ont pas encore été atteints. Je suis donc persuadé que l'Unicef fera bon usage de ces 22 000 euros. Je mets aux voix.

# Séance du 17 juin 2015

Mme Godin, élue du conseil municipal dont les intérêts personnels peuvent entrer en conflit avec la présente délibération, quitte la salle au moment du vote.

*La délibération n° 1 est adoptée à l'unanimité.*

## **2. PONT-DE-SÈVRES - DÉCLASSEMENT ET CESSION DE DEUX SALLES DU CLUB SENIORS À PARIS HABITAT**

### **M. Gauthier MOUGIN, Maire-adjoint, rapporteur**

Monsieur le Maire, chers collègues. Dans le cadre de la rénovation générale du Pont de Sèvres, Paris Habitat, qui est propriétaire de nombreux immeubles, a décidé d'ouvrir largement les halles de façon à faire rentrer la lumière naturelle. De fait, compte tenu de l'imbrication des parcelles et de toutes les cellules qui avaient été construites à l'époque, il est apparu nécessaire que la Ville cède deux pièces du club séniors pour permettre à Paris Habitat d'opérer ces travaux. Je rappelle que les activités du club sont en constante diminution depuis plusieurs années et sa fréquentation en très nette baisse. Le démembrement de ce club et la cession de ces deux pièces de 18 et 43 m<sup>2</sup> ne posent donc aucun problème de fonctionnement, puisque ces locaux sont inutilisés.

Cette cession est proposée à l'euro symbolique, puisqu'il s'agit d'une opération de grande ampleur, avec des cessions croisées entre la Ville et Paris Habitat. Cela nous paraissait de bonne politique, d'autant plus que ces pièces n'ont pas de réelle valeur. L'intérêt de cette opération a bien été compris par tous, à la fois par les habitants du Pont de Sèvres et ceux de Paris Habitat. L'objectif consiste donc à réaliser ces travaux le plus tôt possible, dans les meilleures conditions, pour que les habitants soient bien logés dans des immeubles plus aérés.

**M. BAGUET :** Merci, Monsieur MOUGIN. Avis de la commission de l'Urbanisme et des Travaux.

**M. LABRUNYE, rapporteur de la commission de l'Urbanisme et des Travaux :** Les deux groupes d'opposition ont demandé les raisons ayant conduit à la fermeture de ce club séniors. Il a été répondu que la fermeture n'a pas été décidée pour réaliser une cession et que celle-ci était due avant tout au redéploiement des différents usages sur le site. Avis favorable de la commission à l'unanimité.

**M. BAGUET :** Merci. Avis de la commission des Finances.

**M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des Finances :** Le groupe *La ville citoyenne* souhaite savoir où seront répartis les habitués de ce club. Il est expliqué que les quelques habitués ont été répartis sur des structures

équivalentes voisines. Abstention du groupe *La ville citoyenne*. Avis favorable à l'unanimité.

**M. BAGUET :** Merci. Y a-t-il des questions sur cette délibération ? (Il n'y en a pas). J'ai, par ailleurs, interrogé un certain nombre de séniors sur la ville, sachant qu'il existe au moins quatre endroits où ils peuvent déjeuner le midi. La dernière fois que je me suis rendu au club séniors du Pont de Sèvres, deux convives y déjeunaient et deux agents municipaux étaient présents. C'est en quelque sorte du service sur mesure. D'autre part, lorsque je demande aux séniors s'ils sont d'accord pour que soit créé un lieu de restauration unique, avec un self ouvert de 11h30 à 15 h30 par exemple, ils me disent qu'ils ne sont pas contre. Nous réfléchissons donc à la mise en place d'un self unique au lieu d'avoir quatre lieux de repas différents. Cela permettra de réaliser des économies et offrira davantage de souplesse.

Enfin, je précise que les activités seront transférées au foyer Soleil en attendant la fermeture du club séniors du Pont de Sèvres. J'ajoute que nous avons été confrontés à un seul problème majeur, celui du billard. Déménager un tel objet nécessite, en effet, de faire appel à une société spécialisée, car non seulement il ne faut pas l'abîmer, mais de plus c'est extrêmement lourd. Cette activité pourra donc reprendre au foyer Soleil, car j'avais reçu une pétition pour le transfert de ce billard. Je mets aux voix.

*La délibération n° 2 est adoptée à l'unanimité.*

## **3. PONT-DE-SÈVRES - CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DU DOMAINE PUBLIC - PARIS HABITAT - CHANTIER BOULOGNE LE FORUM - RÉNOVATION DE L'ENVELOPPE DES IMMEUBLES ARAVIS (H1), JURA (H2), VOSGES (H3) ET ARDENNES (H4)**

### **M. Gauthier MOUGIN, Maire-adjoint, rapporteur**

Monsieur le Maire, chers collègues. La rénovation de ces immeubles nécessite l'implantation de deux grues. Cependant, nous avons été confrontés à de nombreuses difficultés pour leur mise en place et pour trouver des solutions techniques qui n'entraînent aucun risque pour les habitants. Par ailleurs, l'installation de ces deux grues génère un coût de 860 000 euros, selon le tarif d'occupation du domaine public que nous avons voté ici-même. Là encore, dans le cadre des négociations que nous avons avec Paris Habitat et afin que chacun s'occupe au mieux de son propre territoire, il nous est apparu de bonne politique de faire financer cette opération à l'euro symbolique pour ne pas alourdir le coût de la rénovation. Enfin, nous avons également des contraintes de calendrier puisque ce chantier rentre dans le cadre de l'ANRU et que les grues doivent être implantées au plus tôt. En

d'autres termes, nous avons pensé que cette solution serait la meilleure pour l'avancée des travaux. Voilà pourquoi nous vous proposons d'autoriser le Maire à signer cette convention de mise à disposition du domaine public.

**M. BAGUET :** Merci, Monsieur MOUGIN. Avis de la commission de l'Urbanisme et des Travaux.

**M. LABRUNYE, rapporteur de la commission de l'Urbanisme et des Travaux :** Avis favorable à l'unanimité.

**M. BAGUET :** Merci. Avis de la commission des Finances.

**M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des Finances :** Avis favorable à l'unanimité.

**M. BAGUET :** Merci. Y a-t-il des demandes de parole ? Monsieur GABORIT.

**M. GABORIT :** A mon sens, on ne peut pas conclure gratuitement une convention de mise à disposition du domaine public. Je propose donc d'amender cette délibération moyennant une redevance à l'euro symbolique. Il s'agit d'un principe général de jurisprudence.

**M. MOUGIN :** J'ai effectivement parlé de l'euro symbolique par simple abus de langage. Toutefois, il s'agit d'une exonération pure et simple. D'ailleurs, me semble-t-il, ce principe existe couramment dans le cadre des opérations d'occupation du domaine public. J'avoue ne pas avoir de jurisprudence en tête.

**M. BAGUET :** Je rappelle en outre que Paris Habitat avait été relativement correct, en nous cédant une partie du mail pour réaliser les espaces verts à l'euro symbolique.

*La délibération n° 3 est adoptée à l'unanimité.*

**M. BAGUET :** Je propose maintenant que Monsieur MOUGIN présente les quatre délibérations suivantes en même temps.

#### **4. ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DES HAUTS-DE-SEINE - CONVENTION CADRE - AVENANT N° 2 - MODIFICATION DU PÉRIMÈTRE CHÂTEAUDUN - PROLONGATION DE LA CONVENTION CADRE - ADAPTATION DES BUDGETS - APPROBATION ET AUTORISATION DONNÉE AU MAIRE POUR SIGNER L'AVENANT N° 2**

**M. Gauthier MOUGIN, Maire-adjoint, rapporteur**

Monsieur le Maire, chers collègues. Cette première délibération avait été signée en 2010 pour une durée de cinq ans. Comme

son échéance arrive prochainement à expiration, nous vous proposons de passer un avenant de prolongation de cinq ans, étant observé que l'EPF des Hauts-de-Seine est destiné à être fondu dans un EPF régional. Il est donc important de prolonger ce contrat par avenant pour maintenir le lien contractuel sur la période à venir, malgré cette disparition à terme.

Par ailleurs, nous vous proposons de modifier le contenu d'une des quatre zones, à savoir la zone Châteaudun. En effet, une étude de réceptivité réalisée par l'EPF 92 a montré que l'incorporation au secteur Châteaudun d'une fraction de la parcelle AB18, sise 71, rue de Billancourt, qui abrite un hangar relativement délabré, permettrait à la fois d'améliorer le projet et l'équilibre financier de l'opération. Nous vous proposons par conséquent de prolonger le contrat et d'étendre le périmètre d'intervention de l'EPF dans le secteur Châteaudun.

**M. BAGUET :** Merci, Monsieur MOUGIN. Avis de la commission de l'Urbanisme et des Travaux.

**M. LABRUNYE, rapporteur de la commission de l'Urbanisme et des Travaux :** Le groupe *La ville citoyenne* demande quel type d'accompagnement a été mis en place pour les personnes à reloger. Il est expliqué qu'à ce jour les cessions sont faites de gré à gré et non suite à des expulsions. Elles ont donc toutes eu lieu sans nécessité de relogement.

**M. BAGUET :** Merci. Avis de la commission des Finances.

**M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des Finances :** Le groupe *La ville citoyenne* a demandé l'extrait de la convention modifiée sur le budgets initiaux, afin de connaître l'écart. Abstention du groupe *La ville citoyenne*. Avis favorable à l'unanimité.

**M. BAGUET :** Merci. Y a-t-il des demandes de parole ? (Il n'y en a pas). Je rappelle que Monsieur FOURCADE avait lancé l'idée de la sente Châteaudun en 1997 et que nous allons seulement la réaliser cet été. Il nous aura donc fallu attendre 18 ans pour faire cette opération. A l'époque, il s'agissait de mieux desservir l'école de la rue de Silly et celle du centre-ville pour générer davantage de flux dans des espaces sécurisés pour les enfants. Nous craignons en effet que l'école du centre-ville soit trop petite. Je mets aux voix.

*La délibération n° 4 est adoptée à l'unanimité.*

## **5. ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DES HAUTS-DE-SEINE - SECTEUR «CHÂTEAUDUN» - LANCEMENT DE LA PROCÉDURE DE DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE - APPROBATION DU DOSSIER D'ENQUÊTE PRÉALABLE À LA DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE ET AUTORISATION DONNÉE AU MAIRE POUR SOLLICITER MONSIEUR LE PRÉFET DES HAUTS-DE-SEINE POUR L'OUVERTURE D'UNE ENQUÊTE PRÉALABLE D'UTILITÉ PUBLIQUE ET CONJOINTEMENT DE L'ENQUÊTE PARCELLAIRE AFFÉRENTE**

**M. Gauthier MOUGIN, Maire-adjoint, rapporteur**

Monsieur le Maire, chers collègues. Il nous avait été reproché dans cette enceinte que les opérations de l'EPF n'aillent pas assez vite. J'avais alors répondu qu'il n'était pas question pour nous de mettre les gens dehors et que nous privilégions d'abord la discussion et la négociation avant de nous tourner vers des mesures plus coercitives. Aujourd'hui, et compte tenu des discussions sur les secteurs «Châteaudun», «Paul Bert-Aguesseau» et «Bellevue Est», il nous paraît utile et nécessaire de lancer des procédures de déclaration d'utilité publique et de donner l'autorisation au Maire de solliciter le Préfet, car les démarches sont lourdes et complexes. Concrètement, il s'agit de dire aux propriétaires qui envisageraient d'éventuelles velléités pour bloquer les opérations et faire monter le prix de leur résistance, que nous nous dotons d'un instrument juridique. De fait, et dans la mesure où ils se montreraient trop gourmands, alors que l'avancement de ces dossiers relève de l'intérêt général, ils pourraient le regretter devant les tribunaux, qui sont assez sévères sur l'estimation des biens à exproprier.

C'est la raison pour laquelle nous vous proposons de prendre ces trois délibérations sur ces trois secteurs. Pour autant, cela ne signifie pas que nous allons exproprier tout le monde, puisque la primauté reste donnée à la réunification et à la discussion. Néanmoins, nous ferons savoir que nous bénéficions désormais d'un instrument juridique pouvant conduire à l'expropriation avec une indemnisation pour les propriétaires à la valeur des domaines, qui elle n'est pas toujours la plus généreuse.

**M. BAGUET :** Merci, Monsieur MOUGIN. Avis de la commission de l'Urbanisme et des Travaux.

**M. LABRUNYE, rapporteur de la commission de l'Urbanisme et des Travaux :** Abstention du groupe *La ville citoyenne*. Avis favorable à l'unanimité.

M. Gaborit, élu du conseil municipal dont les intérêts personnels peuvent entrer en conflit avec la présente délibération, quitte la salle au moment du vote.

*La délibération n° 5 est adoptée à l'unanimité.*

## **6. ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DES HAUTS-DE-SEINE - SECTEUR «PAUL BERT-AGUESSEAU» - LANCEMENT DE LA PROCÉDURE DE DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE - APPROBATION DU DOSSIER D'ENQUÊTE PRÉALABLE À LA DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE ET AUTORISATION DONNÉE AU MAIRE POUR SOLLICITER MONSIEUR LE PRÉFET DES HAUTS-DE-SEINE POUR L'OUVERTURE D'UNE ENQUÊTE PRÉALABLE D'UTILITÉ PUBLIQUE ET CONJOINTEMENT DE L'ENQUÊTE PARCELLAIRE AFFÉRENTE**

**M. BAGUET :** Avis de la commission de l'Urbanisme et des Travaux.

**M. LABRUNYE, rapporteur de la commission de l'Urbanisme et des Travaux :** Abstention du groupe *La ville citoyenne*. Avis favorable à l'unanimité.

*La délibération n° 6 est adoptée à l'unanimité.*

## **7. ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DES HAUTS-DE-SEINE - SECTEUR «BELLEVUE EST» - LANCEMENT DE LA PROCÉDURE DE DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE - APPROBATION DU DOSSIER D'ENQUÊTE PRÉALABLE À LA DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE ET AUTORISATION DONNÉE AU MAIRE POUR SOLLICITER MONSIEUR LE PRÉFET DES HAUTS-DE-SEINE POUR L'OUVERTURE D'UNE ENQUÊTE PRÉALABLE D'UTILITÉ PUBLIQUE ET CONJOINTEMENT DE L'ENQUÊTE PARCELLAIRE AFFÉRENTE**

**M. BAGUET :** Avis de la commission de l'Urbanisme et des Travaux.

**M. LABRUNYE, rapporteur de la commission de l'Urbanisme et des Travaux :** Abstention du groupe *La ville citoyenne*. Avis favorable à l'unanimité.

*La délibération n° 7 est adoptée à l'unanimité.*

## **8. CONVENTION CONSTITUTIVE D'UN « GROUPEMENT DE COMMANDES » POUR LA PASSATION D'UN MARCHÉ RELATIF À LA RÉALISATION D'UNE ÉTUDE COMPLÉMENTAIRE PORTANT SUR LA DÉPOLLUTION DU SITE AU DROIT DU BÂTIMENT SQUARE.COM APPELÉ AUSSI 57 MÉTAL À BOULOGNE-BILLANCOURT**

**M. Gauthier MOUGIN, Maire-adjoint, rapporteur**

Monsieur le Maire, chers collègues. Pour mémoire ce dossier du 57 Métal, encore appelé Square.com, préfigurait un ensemble architectural élaboré par Claude Vasconi qui n'a finalement jamais été réalisé, puisqu'un seul des bâtiments initiaux a été construit au final. Je précise que ce dernier

appartenait à Renault et qu'il a été vendu au fonds de pension anglais Europa Wanda qui l'a acheté à prix d'or. Celui-ci s'imaginait d'ailleurs construire une tour avec des hauteurs surprenantes à cet endroit. De la même façon, il n'a pas jugé utile de rencontrer le Maire à l'époque pour lui demander la permission de réaliser un tel édifice – ce sur quoi le Maire lui aurait répondu de passer son chemin et d'être plus prudent à l'avenir. En définitive, cette personne est venue voir le Maire pour lui annoncer qu'elle allait construire. Monsieur le Maire a refusé. Suite à cela, elle lui a tout de même dit qu'elle allait démolir. Là encore, Monsieur le Maire lui a répondu non. Cet Anglais s'est alors tourné vers le tribunal qui a ordonné le retrait du refus de permis de démolir en référé. Nous sommes donc aujourd'hui en faux devant le tribunal administratif pour savoir si ce refus est légal ou non, puisque nous aurions commis un excès de pouvoir dans cette affaire. Pour autant, les négociations continuent, car l'objectif n'est pas de tout bloquer sur ce terrain.

Dans le même temps, nous avons été accusés de laisser ce site non dépollué. Or, je rappelle que cet endroit est cerné par des systèmes de surveillance, de captation et des barrières sanitaires. Ce promoteur anglais nous a donc accusés de vouloir absolument laisser la pollution se répandre et d'attenter à la santé publique. Bien entendu, nous ne pouvions pas laisser dire cela, alors qu'il s'est lui-même cru autorisé de percer les films qui bloquaient la pollution vers le haut sous prétexte d'effectuer des sondages.

Aussi, compte tenu de la médiation instaurée par le ministère de la Culture – à notre demande – et du fait qu'un mouvement d'architectes se soit manifesté pour la sauvegarde de ce bâtiment, nous sommes parvenus à la conclusion qu'il était indispensable de réaliser une véritable étude de pollution objective pour savoir de quelle façon le terrain était pollué, s'il était urgent de le dépolluer et comment procéder. Pour que cette étude soit acceptée et opposable par tous, il convenait que les quatre parties prenantes à l'opération (l'Etat, la Ville, Renault et Europa Wanda) se mettent d'accord pour la cofinancer à parts égales. C'est pourquoi nous vous proposons aujourd'hui une convention constitutive de groupement de commandes – qui passera donc commande à une société de dépollution. Ainsi, le résultat de cette étude pourra être opposable à tous de façon objective. Par conséquent, nous vous demandons de bien vouloir autoriser le Maire à passer cette convention.

**M. BAGUET :** Merci, Monsieur MOUGIN. Avis de la commission de l'Urbanisme et des Travaux.

**M. LABRUNYE, rapporteur de la commission de l'Urbanisme et des Travaux :** Le groupe *Un vrai projet pour Boulogne-Billancourt* souhaite savoir qui paiera l'éventuelle

dépollution. Il est expliqué que le principe pollueur-payeur sera appliqué et que cette conséquence résulte de l'accord entre Renault et l'acquéreur, sachant que nous n'avons pas connaissance des accords à ce stade. Quoi qu'il en soit, il est certain que la Ville ne financera pas cette dépollution. Avis favorable à l'unanimité.

**M. BAGUET :** Merci. Avis de la commission des Finances.

**M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des Finances :** Abstention du groupe *La ville citoyenne*. Avis favorable à l'unanimité.

**M. BAGUET :** Merci. Y a-t-il des demandes de parole ? Monsieur GABORIT.

**M. GABORIT :** Monsieur le Maire, mes chers collègues. Nous rappelons que notre groupe soutient la position du Maire qui consiste à résister à la délivrance du permis de démolir, tant qu'il n'a pas été établi que la Ville est obligée de démolir pour dépolluer. Nous savons par ailleurs qu'il existe deux modes d'excavation des terres. L'un, le plus simple, consiste à tout casser pour enlever ce qu'il y a en-dessous et remettre ensuite de la terre non polluée. L'autre système consiste à excaver par les deux bouts et à sortir la terre. Cette méthode est certes un peu plus onéreuse, cependant, elle n'est pas plus dangereuse que la destruction, contrairement à ce que laisse entendre le propriétaire, car toutes les particules polluées ressortent dans l'atmosphère lorsque vous détruisez tout. Ces dernières sortent également lorsque la terre est excavée par les deux bouts mais sont mises immédiatement dans des caissons pressurisés pour les enfouir dans des décharges prévues à cet effet.

Deuxièmement, il ne faut pas non plus accabler la société Renault de ne pas avoir dépollué à cet endroit puisqu'elle exploitait le Square.com. En effet, lorsque des terres sont polluées avec des éléments non dangereux, les matières se délitent et se rejoignent pour produire ensuite des produits dangereux. C'est notamment ce qui s'est passé pour l'usine AZF où des dépôts non dangereux se sont mélangés et ont provoqué une explosion. Dans le cas présent, il ne s'agit pas d'une explosion, mais de terres polluées dangereuses pour la santé car elles sont cancérigènes. Nous sommes donc favorables à une dépollution à la charge de Renault – à un coût raisonnable –, sans pour autant détruire le bâtiment. Il faudra ensuite réfléchir à la façon de l'utiliser, étant entendu que le propriétaire ne peut construire un immeuble de bureaux de type R+8 ou R+10 puisque le PLU ne le permet pas. D'ailleurs, comme le disait Monsieur le Maire : « Le PLU nous protège ». Par conséquent, nous soutenons la position du Maire et de la majorité, car la construction de bureaux supplémentaires n'est pas nécessaire. Le propriétaire qui a

acheté ce bien très cher pensait probablement pouvoir peser sur la Ville. Fort heureusement il s'est trompé. Nous pensons donc que cette affaire pourra se régler à l'amiable.

**M. BAGUET :** Merci. Même s'il est vrai que le ministère de la Culture s'est réveillé un peu tard, après avoir été saisi par les associations, les Verts de Boulogne-Billancourt, Monsieur GABORIT, ainsi que moi-même par différents courriers, Madame FILIPPETTI a tout de même désigné un médiateur, le Préfet DUPORT, tout juste avant de quitter le Ministère. Ce dernier est d'ailleurs très patient, car il s'agit d'un dossier compliqué avec des intérêts très divergents. Quoi qu'il en soit, nous tenons bon et je n'aimerais pas être condamné en faux au Tribunal administratif pour que le propriétaire se retourne sur la Ville et que nous lui versions des intérêts. De plus, cela fait maintenant dix-huit mois que nous bloquons cette opération, compte tenu des refus successifs de permis de démolir. De toute façon, tout cela est mis sur la table de façon très transparente. Le Préfet DUPORT a même cherché toutes les solutions possibles et imaginables pour que cette étude soit portée soit par Renault, soit par l'Etat, soit par la Ville. Finalement, sur les recommandations des services de l'Etat, la seule solution était de mettre en place cette convention constitutive d'un groupement de commandes, porté par la Ville, avec l'acquiescement des trois autres parties. J'ai bien précisé en effet que je n'engagerai pas le Conseil municipal dans cette démarche si je n'avais pas la signature des trois autres. Je mets aux voix cette délibération.

*La délibération n° 8 est adoptée à l'unanimité.*

## **9. VENTE DU PATRIMOINE PRIVÉ - AUTORISATION DONNÉE AU MAIRE POUR SIGNER TOUS ACTES AFFÉRENTS - VENTE DU PATRIMOINE PRIVÉ DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE - AUTORISATION DONNÉE**

### **M. Gauthier MOUGIN, Maire-adjoint, rapporteur**

Monsieur le Maire, mes chers collègues. Là aussi, nous avons abondamment parlé des difficultés que le contexte politique extérieur faisait peser sur les finances de la Ville. Nous avons même évoqué la possibilité de vendre des biens appartenant au domaine privé de la Ville lors du débat d'orientations budgétaires pour permettre de mobiliser quelques fonds. C'est en tout cas l'objet de cette délibération qui comporte trois points.

Premièrement, il s'agit de mettre en vente un certain nombre de biens qui appartiennent au domaine privé de la Ville selon une procédure de mise à prix devant la Chambre des notaires. Deuxièmement, nous vous proposons d'autoriser la vente de trois lots de caves dans un immeuble que les copropriétaires

souhaitent acquérir. Enfin, il vous est demandé d'émettre un avis favorable au projet de vente de certains biens du CCAS, dont la liste figure dans la délibération.

**M. BAGUET :** Merci. Avis de la commission des Affaires générales et sociales.

**Mme CORNET-RICQUEBOURG, rapporteur de la commission des Affaires générales et sociales :** Le groupe *La ville citoyenne* souhaite savoir si les logements sont occupés. Il lui a été indiqué que trois logements étaient vacants et que les logements occupés seraient proposés en priorité aux locataires. Abstention du groupe *La ville citoyenne*. Avis favorable à l'unanimité.

**M. BAGUET :** Merci. Avis de la commission des Finances.

**M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des Finances :** Le groupe *La ville citoyenne* demande si les montants dégagés seront employés par le CCAS et souhaite savoir s'il existe un projet pour leur emploi. Il est expliqué que les montants seront reversés au CCAS et qu'il n'existe pas encore de projet défini. Abstention du groupe *La ville citoyenne*. Avis favorable à l'unanimité.

**M. BAGUET :** Merci. Y a-t-il des demandes de parole ? Monsieur GUIBERT.

**M. GUIBERT :** Monsieur le Maire, mes chers collègues. La Maison des syndicats sera expulsée de son local le 31 juillet prochain. Est-il envisageable d'affecter l'un des locaux qui sera libéré par le CCAS pour héberger cette maison des syndicats, qui, comme vous le savez puisque vous avez reçu une lettre ouverte, demande soit à rester dans ses locaux actuels, soit à être relogée ailleurs ? Merci.

**M. BAGUET :** La Maison des syndicats vient effectivement de distribuer une lettre sur le parvis de la mairie, dont je n'ai pas encore eu le temps de prendre connaissance. Je rappelle que nous avons déjà évoqué ce sujet ici-même et qu'il n'existe aucune obligation de loger les syndicats départementaux ou les unions nationales, à Boulogne-Billancourt comme dans n'importe quelle ville. Souvenez-vous également de la bagarre que nous avons eu à mener contre les syndicats pour l'installation des Restos du cœur, puisqu'ils m'ont poursuivi devant le Tribunal administratif et que la loi les a ensuite autorisés à saisir le Conseil d'État. Or, ils ont perdu à ces deux occasions. Nous leur avons donc rappelé leurs droits et leurs devoirs en leur demandant de respecter l'échéance de leur convention.

Comme vous le savez, nous avons actuellement besoin de locaux. Je pense en particulier aux problèmes de la CAT ou encore au relogement de l'École du cirque, du Centre

communautaire israélite de Boulogne-Billancourt et des Enfants de la comédie. La priorité va donc au relogement des associations locales et pas forcément au relogement des associations locales syndicales. Je précise que la Maison des syndicats n'est pas expulsée et qu'il s'agit bien de la fin d'une convention, qui arrive à échéance au 30 juin 2015. Cela lui a d'ailleurs été rappelé par un courrier signé de Madame LAVARDE. Quoi qu'il en soit, je prendrai connaissance de cette lettre ouverte après le Conseil municipal. Je mets aux voix cette délibération.

*La délibération n° 9 est adoptée à l'unanimité.*

## **10. PROTOCOLE D'ACCORD ENTRE LA VILLE ET LA SOCIÉTÉ EDEN PROPRIÉTÉ POUR LE RÈGLEMENT DE L'INDEMNITÉ D'ÉVICTION DES LOCAUX COMMERCIAUX 22, AVENUE DU MARÉCHAL DE LATTRE DE TASSIGNY - AUTORISATION DONNÉE AU MAIRE POUR SIGNER LE PROTOCOLE**

**M. Gauthier MOUGIN, Maire-adjoint, rapporteur**

Monsieur le Maire, mes chers collègues. Afin que nous puissions vendre ce bien constitué d'un local commercial, d'une cave et d'une chambre de service, il convient de mettre fin à une procédure ouverte par un protocole, pour fixation d'une indemnité d'éviction, que nous vous demandons d'autoriser le Maire à signer. Cette procédure est relativement classique. Il est d'ailleurs très rare que les procédures d'expulsion et les non-renouvellements de baux qui écoupent d'une indemnité d'éviction aillent jusqu'à leur terme. Ce type d'affaire se solde généralement par un protocole, ce qui fait gagner du temps et de l'argent à tout le monde.

**M. BAGUET :** Merci Monsieur MOUGIN. Avis de la commission des Finances.

**M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des Finances :** Abstention du groupe *La ville citoyenne*. Avis favorable à l'unanimité.

**M. BAGUET :** Merci. Y a-t-il des questions ? (Il n'y en a pas). Je mets aux voix.

*La délibération n° 10 est adoptée à l'unanimité.*

## **11. VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF POUR L'ANNÉE 2014 CONCERNANT LE BUDGET PRINCIPAL ET LES BUDGETS ANNEXES - BILAN DES CESSIIONS ET DES ACQUISITIONS - APPROBATION**

**Mme Christine LAVARDE-BOEDA, Maire-adjoint, rapporteur**

Je vous propose une projection imagée permettant de synthétiser les grandes idées de ce document très complet préparé par la Direction des affaires financières, que nous pouvons d'ailleurs remercier.

L'année 2014 fut la véritable première année impactée fortement par l'augmentation des péréquations. Je rappelle tout d'abord que la dotation globale de fonctionnement a diminué de 1,3 million d'euros au titre du redressement des finances publiques – autrement dit la solidarité entre les collectivités locales et l'Etat. Vient ensuite le cumul des deux péréquations beaucoup plus classiques que sont le prélèvement au titre du FSRIF, qui passe de 8,5 millions d'euros en 2013 à 10,3 millions en 2014, et l'augmentation du FPIC, qui se traduit pour la Ville par un fonds de concours versé par GPSO de seulement 2,4 millions d'euros, contre 6 millions versés de façon contractuelle et 4,3 millions d'euros versés en 2013.

Si l'on ajoute à ces efforts les autres mesures conjoncturelles qui ont marqué l'exercice 2014, on retrouve la mise en œuvre des nouveaux rythmes scolaires pour 0,7 million d'euros (pour un trimestre seulement), la mise en œuvre des accords Lebranchu et la fin de la journée de carence qui se chiffrent à plus de 1,1 million d'euros, ainsi que la hausse de la TVA pour 300 000 euros.

Malgré ce contexte, la Ville a réussi à maintenir sa capacité de désendettement (ratio entre la dette et l'épargne brute). Concrètement, sur l'exercice 2014, la Ville a poursuivi son effort de désendettement entrepris depuis 2009, puisque la dette consolidée a diminué de 3,1 millions d'euros, soit 53,8 millions en cumulé depuis cette même année. Dans le même temps, les grandes villes de la strate ont vu leur endettement augmenter. Je pense notamment à Bordeaux qui a augmenté sa dette de 23 millions d'euros en 2014. En ce qui concerne l'épargne brute, le budget principal affiche un résultat de 19 millions d'euros en 2014 contre 19,9 millions en 2013. L'épargne consolidée passe quant à elle de 28,2 millions à 25,1 millions d'euros. En définitive, notre capacité de désendettement se maintient à des niveaux très honorables, voire même très bons sur le budget principal à 3,9 ans, et tout à fait corrects sur le budget consolidé à 6,6 ans.

# Séance du 17 juin 2015

Dans les faits, nous aurions pu augmenter nos recettes pour augmenter notre épargne brute en agissant sur le levier de la fiscalité. Pour autant, nous avons privilégié la stabilité fiscale, puisque les taux n'ont pas augmenté pour la cinquième année consécutive. De fait, si l'on croise les taux et la dette, Boulogne-Billancourt se situe parmi les villes ayant une bonne capacité de désendettement avec un niveau fiscal qui l'est tout autant. A l'inverse, d'autres villes telles que Lille sont beaucoup plus étranglées, puisqu'elles ne peuvent plus augmenter leur dette ni même leurs taux, sans impact sur la population. Pour information d'ailleurs, la contribution d'un ménage bouloonnais type est 28 % inférieure à celle d'un ménage type de la strate en 2014.

D'autre part, certains nous avait reproché de maintenir un fort niveau d'investissement lors du vote du budget primitif. Je rappelle en effet que nous avons inscrit des investissements que nous n'étions pas sûrs de réaliser. A ce titre, je tiens à souligner que les CP inscrits ont été consommés à hauteur de 78 %. Cette différence s'explique simplement par un décalage de calendrier concernant des opérations importantes, dont le plan sport, ainsi que d'autres opérations récurrentes. En comparaison, la ville de Bordeaux n'a réalisé ses investissements qu'à hauteur de 57 %.

Concrètement, 72 % de ces investissements ont été portés par le budget consolidé. Ils concernent 3 millions d'euros de travaux dans les écoles, 5,7 millions d'euros au titre du plan sport, 2,3 millions d'euros au titre de la crèche Niox-Château et 5 millions d'euros dans le cadre du fonds de concours Ville GPSO pour de grandes opérations d'urbanisme et de voirie. Je citerai notamment l'avenue Pierre-Grenier, le mail du Maréchal Juin et la place des Écoles. Pour information, une enquête AMGVF-ACUF de juillet 2014 révèle que la baisse prévisionnelle des investissements des grandes villes, de mandat à mandat, serait en moyenne de 25 %. Nous nous positionnons donc de manière contra-cyclique, puisque nos investissements ont augmenté de manière relativement significative entre 2013 et 2014.

Pourquoi Boulogne-Billancourt a-t-elle réussi à se maintenir et à réaliser de tels résultats ? Tout d'abord, certaines recettes ont été supérieures aux prévisions. Ces dernières ont en effet progressé de 2,2 %, tout en tenant compte de la contribution au redressement des finances publiques et de la baisse de la DGF. Comme je vous l'ai dit, ce résultat n'est pas dû à une augmentation de la fiscalité, puisque celle-ci a progressé de 1,6 million d'euros entre les deux exercices, uniquement par la revalorisation des bases et par leur accroissement physique. Je précise à ce titre que l'accroissement physique des bases signifie mécaniquement de nouvelles dépenses à assumer de manière immédiate, avec l'ouverture de services publics (crèches, écoles...). Autrement dit, cette augmentation de

recettes se traduit immédiatement par des dépenses. En clair, la véritable surprise provient des droits de mutations, dont le poste a augmenté de manière significative. La Ville a en effet gagné quasiment 3 millions d'euros entre les deux exercices, soit 24 % de croissance. Je souligne que cette recette est imprévisible et qu'elle reste très fluctuante. D'ailleurs, le dynamisme de Boulogne-Billancourt ne s'observe dans aucune autre des 36 villes du département où les droits de mutations ont diminué de 2,5 % en moyenne. Certaines villes dites « très dynamiques » comme Issy-les-Moulineaux ont même vu leur droit de mutation baisser de 14 % en 2014. Ils ont même diminué de 50,8 % à Nanterre. Nous avons donc eu raison de procéder à une inscription prudente et cohérente, ce qui nous vaut une bonne surprise au final.

La deuxième raison de ce maintien repose sur la maîtrise des dépenses réelles. Nous avons donc réalisé le même exercice en comparant le CA 2013 avec le CA 2014 à périmètre constant, en traitant de nouveau les rythmes scolaires, le FSRIF et les accords Lebranchu. On constate alors que les dépenses ont diminué de 1,1 %. Nous pouvons d'ailleurs nous en féliciter, puisque les dépenses inscrites au budget primitif sont quasiment égales à celles du compte administratif. Cela signifie aussi que les services ont fourni un effort collectif pour rester dans l'enveloppe que nous avons fixée au mois de février. Cette maîtrise des dépenses réelles s'explique de la manière suivante. Tout d'abord, nous avons jugulé le poste des charges à caractère général, alors que, dans le même temps, certains postes ont augmenté du fait de l'accroissement du périmètre d'intervention de la Ville. Je pense notamment au ménage et aux fluides avec la mise en œuvre des rythmes scolaires ou encore à l'ouverture de nouveaux équipements comme l'école des Sciences et de la Biodiversité. En outre, la hausse de la TVA a augmenté le prix des marchés de manière mécanique.

Les postes ayant contracté des réductions significatives concernent tout d'abord les catalogues et imprimés, avec une diminution de 300 000 euros, auxquels il faut ajouter les 180 000 euros du budget annexe publications. Au final, les dépenses de communication ont donc diminué de 480 000 euros sur l'année 2014. Dans le même ordre de grandeur, les frais de télécommunications et d'affranchissement ont également baissé de 140 000 euros. Enfin, le poste « eaux et assainissement » a diminué de 150 000 euros suite à une renégociation du marché avec la société Véolia, tout comme le poste « locations mobilières et immobilières » avec la révision du coût de location du stade de la Marche, utilisé par nos équipes sportives. Par ailleurs, notons la diminution des charges financières consolidées qui ont diminué de manière continue en étant quasiment divisées par deux entre 2008, où elles s'élevaient à 10,7 millions d'euros, et l'exercice 2014, où elles ne sont plus que de 5,7 millions d'euros. Enfin, le

chapitre 012, lié aux dépenses de personnels, a diminué de 1,2 million d'euros entre le budget primitif et le compte administratif. Cette baisse s'explique par une politique active de redéploiement et de mutualisation des postes.

Au final, le résultat d'exercice consolidé qui sera affecté lors de la décision modificative n°1 s'élève à 8 millions d'euros. Il était de 18 millions d'euros sur l'exercice 2013. Pour autant, il faut rester très vigilant, car, même si nous arrivons à nous en sortir, les 6 millions d'euros de ponction nous impactent fortement et nous impacteront sur l'exercice 2015. Par ailleurs, je ne m'attarderai pas sur les budgets annexes, puisqu'il n'y pas eu d'éléments significatifs sur l'année 2014. Notons simplement que le budget de la piscine-patinoire a connu sa première année de mise en œuvre avec la nouvelle délégation de service public et qu'il a enregistré une diminution très sensible de ses dépenses de fonctionnement compte tenu de la renégociation de la DSP. En ce qui concerne le budget Billancourt-Seguin, je rappelle l'acquisition de la moitié du terrain du collège pour près de 6 millions d'euros, la cession des deux parkings et la diminution du fonds de concours. J'ajoute que la Ville a aussi réceptionné l'école des Sciences et de la Biodiversité et une partie du tronçon de l'avenue Émile-Zola. Enfin, vous remarquerez que nous sommes à l'équilibre si l'on retire la cession de parkings du pont Daydé, porté par le budget annexe pour 10 millions d'euros. Cette opération n'a donc pas eu d'effet sur le compte administratif. Je vous remercie.

**M. BAGUET :** Merci Madame LAVARDE. Avis de la commission des Finances.

**M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des Finances :** Abstention du groupe *La ville citoyenne*. Avis favorable à l'unanimité.

**M. BAGUET :** Merci. Y a-t-il des demandes de parole ? Madame PAJOT et Monsieur GABORIT.

**Mme PAJOT :** Monsieur le Maire, mes chers collègues. Je remercie tout d'abord Madame LAVARDE pour cette présentation, même si le montant des droits de mutation de Bordeaux aurait pu être indiqué.

A la lecture du compte administratif, il est difficile d'être rassuré sur la santé financière de la Ville. De plus, vous ne présentez pas de situation claire au sujet de la dette réelle de Boulogne-Billancourt. Par ailleurs, il est dommage de ne pas soumettre aujourd'hui au débat le CRACL. En effet, sans ce document, nous ne disposons pas des éléments permettant d'estimer le risque réel porté par la Ville à la fin de l'année 2014. J'ajoute que votre définition de la dette consolidée présentée dans ce document est différente de la nôtre. D'ailleurs, nous en avons

déjà souvent parlé.

Vous venez d'évoquer une recette de 20 millions d'investissement relative à la cession de parking du pont Daydé à GPSO. Cette somme a-t-elle été véritablement payée – sachant qu'elle n'était pas inscrite dans le budget de GPSO – ou a-t-elle été comptabilisée comme une créance ? Je vous remercie.

**M. BAGUET :** Merci Madame PAJOT. Monsieur GABORIT.

**M. GABORIT :** Monsieur le Maire, mes chers collègues. Premièrement, nous avons découvert ce rapport sur le compte administratif sans grande surprise, puisqu'à force d'adopter le budget très tard, nous le connaissions déjà. Preuve en est que nous avons contesté la comparaison entre le compte administratif 2014 anticipé et le budget primitif 2015. Nous pensons en effet que la meilleure comparaison consiste à confronter le budget primitif avec le budget primitif et le compte administratif avec le compte administratif.

Deuxièmement, nous avons encore eu droit au crédo de l'agression de l'Etat socialiste qui nous prend notre argent et puise dans nos caisses. Sans relancer le débat sur ce sujet et sur la nécessité de limiter les déficits qui ont crû de façon abyssale – et je ne dirais pas sous la présidence de qui –, je rappellerai simplement qu'une grande partie des instruments de prélèvement sur les finances locales que vous dénoncez ont été votés lorsque le Président s'appelait Nicolas SARKOZY et le Premier ministre Monsieur FILLON. En effet, le fameux FPIC, que vous n'aimez pas du tout, a été voté dans une loi de finances adoptée par la majorité de Monsieur FILLON. Il faut donc reconnaître de manière équitable que l'Etat prend des décisions qui s'imposent à nous et que nous devons nous en accommoder du mieux que nous pouvons.

Troisièmement, l'autosatisfaction habituelle à laquelle nous avons droit a des limites. Vous dites par exemple que vous maîtrisez les dépenses de fonctionnement. Certes, mais elles sont maîtrisées en grande partie car les dépenses de personnels comptent pour plus de 50 %. Or, ni le traitement des fonctionnaires, ni le point d'indice n'ont été réévalués. Seuls ont été revalorisés les agents de catégorie C dans le cadre des accords Lebranchu. Cet avantage est donc à mettre au crédit de l'Etat et pas nécessairement à celui de la vertu communale. De la même façon, les dépenses de fonctionnement ont été maîtrisées grâce au fait que les dépenses de personnels n'ont augmenté que sous l'empire du GVT (glissement vieillesse technicité) au fur et à mesure des promotions de nos agents, qui d'ailleurs se tarissent de plus en plus, puisqu'il y a assez peu de promotions de grades – ce que je regrette beaucoup personnellement.

# Séance du 17 juin 2015

Je rappelle également que cet effort sur l'investissement est en grande partie en trompe-l'œil, puisque le budget annexe Seguin-Rive de Seine représente à lui seul 43,5 millions des 72 millions d'euros. Autrement dit, les trois cinquièmes de l'investissement sont versés à ce budget annexe qui représente l'apport de la Ville à la Communauté d'agglomération. D'ailleurs, ces 43,5 millions sont immédiatement empruntés. Il en est de même pour les crédits de paiement, qui représentent globalement 76 millions d'euros pour un budget annexe Seguin-Rive de Seine de 48 millions d'euros.

Quatrièmement, je trouve que le taux de réalisation des prévisions est très satisfaisant, puisqu'il est proche des 98 %. Cela signifie que le budget est bien maîtrisé. D'une certaine manière, je dirais que vous gérez beaucoup mieux vos prévisions budgétaires que vos projets d'investissements. Je ne ferai pas allusion à des dossiers très cruels, dont je dirai quand même un mot en abordant deux sujets spécifiques après ces remarques générales.

Le premier concerne le problème des amendes pour stationnement illicite. J'ai en effet découvert avec surprise qu'il y avait près de 20 % d'amendes en moins pour stationnement illicite. Or, de plus en plus d'emplacements sont réservés à d'autres choses qu'à des voitures particulières. Je pense notamment aux vélibs, à autolib ou encore aux places pour les personnes handicapées. Cette baisse du nombre des amendes signifie-t-elle que nos concitoyens sont devenus hyper civiques – et dans ce cas je les félicite même si je n'en vois pas réellement les effets lorsque je me promène à pied dans la Ville – ou est-ce parce que la police municipale faiblit en verbalisant moins ? Bref, je m'interroge. Ceci dit, cela n'entraîne aucune perte financière puisque la Ville perçoit davantage par amende. En clair, moins d'amendes génère plus d'argent.

Ma deuxième remarque concerne le dossier Seguin-Rive de Seine. La page 53 du rapport indique un encours de dette de 81,06 millions d'euros. Nous sommes bien d'accord qu'il s'agit de la dette du budget annexe, c'est-à-dire de ce qui retrace les opérations dans la sphère publique, autrement dit, les relations entre la SAEM et les collectivités publiques, où Boulogne-Billancourt joue un rôle essentiel. Néanmoins, comme nous ne sommes plus administrateurs de la SAEM et qu'il n'y a pas encore de CRACL, alors que nous sommes déjà à la moitié de l'année, je me suis rendu au greffe du Tribunal de commerce pour ressortir les comptes de la SAEM. J'ai d'ailleurs tristement constaté qu'il s'agissait des comptes de l'année 2013. Cela signifie que la SAEM n'a pas encore déposé ses comptes 2014. Elle n'est d'ailleurs pas fautive, car je suppose qu'elle ne les arrête que maintenant et qu'elle les enverra prochainement.

Je me suis donc contenté des comptes de l'année 2013 et suis tombé sur des chiffres très préoccupants. Je vous en donnerai simplement deux. Tout d'abord, le total des dettes de la SAEM, qui s'élève à 298 649 360 euros, auxquels il faut ajouter les 81 millions d'euros du budget annexe. Face à cela, je suis allé regarder dans l'actif du bilan, où j'ai trouvé une somme intitulée «encours de production (biens et services)». Qu'est-ce qu'un encours de production dans une société d'aménagement ? C'est a priori ce qu'elle espère faire et vendre. Or, ce montant s'élève à 243 972 000 euros. Nous avons donc d'un côté 298 millions de dettes et un espoir fou de vendre des droits à construire pour 244 millions, alors que nous savons très bien que cela n'est pas possible. Ma remarque est donc très simple. Compte tenu de ce constat, il faut s'attaquer définitivement à ce problème

Par ailleurs, j'ai vu que vous rencontriez désormais les associations pour discuter avec elles de ce qui pourrait être raisonnable quant à l'aménagement de l'île Seguin. Je suis d'ailleurs très heureux que vous le fassiez, puisque je l'avais moi-même préconisé il y a trois ans. Bref, quelque chose de raisonnable qui ne serait pas critiquable, et ce sur tous les plans (juridique, économique...). Pour autant, quand songerez-vous à associer l'opposition à ce travail de réflexion, car nous ne sommes nulle part ? Nous ne sommes pas présents à la SAEM, alors que nous avons pourtant des idées et que nous avons formé des projets pour l'île Seguin – même si les deux groupes ont fait des propositions très différentes. Par exemple, j'ai personnellement évalué les montants des droits à construire. Nous connaissons aussi très bien les promoteurs immobiliers précédents, avec qui nous avons discuté de la dépollution. Or, on nous tient totalement en lisière de tout cela. Monsieur le Maire, il se pourrait qu'un jour vous compreniez qu'une opposition est utile pour défendre l'intérêt général, et seulement l'intérêt général. En effet, il est préférable de réfléchir à plusieurs autour de l'intérêt général avec des sensibilités différentes, plutôt que de cacher la copie. En clair, j'aurais mieux aimé qu'un administrateur de l'opposition découvre les comptes de la SAEM et qu'il se prononce sur ce sujet en Conseil d'administration.

Je le dis donc modestement : nous sommes en désaccord sur le budget, mais apprécions cependant les efforts réalisés lorsqu'ils amènent de la clarté et de la précision. En revanche, s'il s'agit de dire que nous allons nous en sortir à chaque fois, sans que les forces vives de la Ville soient toutes associées, je crains que nous allions droit dans le mur. Par conséquent, je renouvelle ce que j'ai déjà dit : l'opposition reste disponible pour discuter avec la majorité et l'autre groupe d'opposition des problèmes liés à cette affaire, pour lesquels il faut prendre très vite une décision. Sans quoi les déficits s'accumuleront et l'opération sera ratée quoi qu'il arrive. Je vous appelle donc à la sagesse et je renouvellerai ce discours avec mes collègues

à chaque fois qu'il le faudra. Nous sommes des gens positifs et pragmatiques, mais encore faut-il que vous vous adressiez à nous de temps en temps, autrement que par procès-verbal ou par mots désagréables. Merci.

**M. BAGUET :** Merci. J'aimerais simplement dire quelques mots. Pour répondre à Madame PAJOT, je tiens à rappeler que nous avons déjà longuement parlé des parkings ici-même et à GPSO. Je l'invite d'ailleurs à se rapprocher de notre collègue Pierre GABORIT, car nous avons eu une longue discussion sur ce sujet, qui s'est même très bien terminée. Quant à dire que les dépenses n'étaient pas inscrites au budget de GPSO, je vous laisse la responsabilité de vos propos. En ce qui concerne les autres sujets, je rappelle qu'il s'agit du compte administratif et non pas de l'élaboration du budget. Il n'y a donc pas grand-chose de plus à ajouter.

En outre, j'aimerais remercier Madame LAVARDE et les services pour la qualité du document. J'espère d'ailleurs que vous l'avez tous lu de la première à la dernière ligne. Deuxièmement, je remercie Monsieur GABORIT d'avoir souligné la très bonne estimation et le très bon pilotage budgétaire. Je rappelle en effet que nous avons prévu 169 477 000 euros en dépenses dans le budget 2014 et que nous avons réalisé 169 473 000 euros, soit 4 000 euros de moins. Cela montre que le navire est bien tenu. Enfin, même si le résultat de 7,9 millions d'euros n'est pas extraordinaire, il reste encore meilleur que celui constaté dans certaines communes. Globalement donc, nous nous en sortons, mais nos marges s'amenuisent. Nous devons par conséquent rester extrêmement attentifs pour l'année 2015, et pour les années suivantes, car, même si Pierre GABORIT a raison de dire que le FPIC n'est pas une invention de la majorité actuelle, celle-ci en augmente quand même régulièrement le montant chaque année. Il va donc falloir anticiper, d'autant plus que nous restons dans une incertitude institutionnelle avec la MGP.

Je propose maintenant de céder la présidence de ce Conseil municipal à Monsieur MOUGIN. Y a-t-il des oppositions à cette candidature ? (Il n'y en a pas). Je laisse donc Monsieur MOUGIN procéder au vote du compte administratif.

*19h47 : présidence Gauthier MOUGIN.*

**M. MOUGIN :** Merci Monsieur le Maire. Mes chers collègues. Le Conseil municipal arrête le compte administratif du budget principal, présenté par Madame LAVARDE, qui affiche un résultat de 7 534 211,59 euros, après intégration des reports. Le Conseil municipal arrête également les comptes administratifs des budgets annexes qui présentent les résultats suivants :

- Budget annexe Publications : 3 682,97 euros ;

- Budget annexe Aménagement Billancourt Ile Seguin : 34 823,31 euros ;
- Budget annexe Théâtre de l'Ouest Parisien : 3 280,40 euros ;
- Budget annexe Piscine Patinoire : 13 080,19 euros ;
- Budget annexe Locations Immobilières : 403 304,67 euros.

Le compte administratif est adopté à la majorité.

Abstention : 4 (Monsieur Pierre GABORIT, Madame Judith SHAN, Monsieur Vincent GUIBERT, Madame Chloé JAILLARD)  
Contre : 6 (Monsieur Pierre-Mathieu DUHAMEL, Madame Isabelle WEILL, Monsieur Jean-Michel COHEN, Madame Caroline PAJOT, Monsieur Pierre LAURENCIN, Madame Sylvie MOREL)

*19h49 : présidence Pierre-Christophe BAGUET.*

## **12. EXAMEN DU COMPTE DE GESTION DU TRÉSORIER MUNICIPAL POUR L'EXERCICE 2014**

**Mme Christine LAVARDE-BOEDA, Maire-adjoint, rapporteur**

Cette délibération consiste à approuver le compte de gestion du trésorier et à constater qu'il est bien conforme au compte administratif que vous venez d'approuver au centime près.

**M. BAGUET :** Merci, Madame LAVARDE. Avis de la commission des Finances.

**M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des Finances :** Avis favorable à l'unanimité.

**M. BAGUET :** Merci. Y a-t-il des questions ? (Il n'y en a pas). Je mets aux voix.

*La délibération n° 12 est adoptée à l'unanimité.*

## **13. BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES - AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2014**

**Mme Christine LAVARDE-BOEDA, Maire-adjoint, rapporteur**

Il s'agit d'affecter les résultats qui vous ont été présentés précédemment. Concrètement, la Ville suit l'instruction comptable M14. Sans grande surprise, le résultat cumulé de la section de fonctionnement sert en premier lieu à financer (si besoin est) le besoin de financement cumulé de la section d'investissement. En cas de surplus de chaque section, les montants sont reportés pour l'exercice suivant. Pour information enfin, il y avait une petite coquille en bas de la

page 2 pour le budget du TOP. Le résultat de fonctionnement de l'exercice seul est bien excédentaire et non déficitaire.

**M. BAGUET :** Merci, Madame LAVARDE. Avis de la commission des Finances.

**M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des Finances :** Abstention du groupe *La ville citoyenne*. Avis favorable à l'unanimité.

**M. BAGUET :** Merci. Y a-t-il des questions ? (Il n'y en a pas). Je mets aux voix.

*La délibération n° 13 est adoptée à l'unanimité.*

Pour : 44

Abstention : 10 (Monsieur Pierre-Mathieu DUHAMEL, Madame Isabelle WEILL, Monsieur Jean-Michel COHEN, Madame Caroline PAJOT, Monsieur Pierre LAURENCIN, Madame Sylvie MOREL, Monsieur Pierre GABORIT, Madame Judith SHAN, Monsieur Vincent GUIBERT, Madame Chloé JAILLARD)

## **14. ZAC SEGUIN-RIVES DE SEINE - ILOT V - RÉAMÉNAGEMENT D'UN EMPRUNT CONTRACTÉ PAR LA SA D'HLM RESIDENCES LE LOGEMENT DES FONCTIONNAIRES - MODIFICATION DE LA GARANTIE D'EMPRUNT COMMUNALE - AUTORISATION DONNÉE AU MAIRE DE SIGNER LES ACTES AFFÉRENTS**

**Mme Christine LAVARDE-BOEDA, Maire-adjoint, rapporteur**

Il s'agit de confirmer la garantie qui avait été accordée à la SA d'HLM Résidences le logement des fonctionnaires en novembre 2009, puisque cette dernière a renégocié son emprunt auprès du Crédit foncier. Cette opération concernait un programme de logement social.

**M. BAGUET :** Merci. Avis de la commission des Affaires générales et sociales.

**Mme CORNET-RICQUEBOURG, rapporteur de la commission des Affaires générales et sociales :** Le groupe *La ville citoyenne* souhaite connaître la ventilation de ces logements et leur attribution. Avis favorable à l'unanimité.

**M. BAGUET :** Merci. Avis de la commission des Finances.

**M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des Finances :** Le groupe *La ville citoyenne* demande que soit communiquée la répartition par type de logements sociaux. Avis favorable à l'unanimité.

**M. BAGUET :** Merci. Y a-t-il des demandes de parole ? (Il n'y en a pas). Nous vous communiquerons la répartition des logements. La plupart du temps, je m'efforce de demander l'attribution de grands logements. Cela permet à la fois de satisfaire les familles nombreuses et de procéder à la décohabitation lorsqu'il y a trop de personnes dans les appartements plus petits. Il serait d'ailleurs préférable que le décompte de la loi SRU soit calculé sur les mètres carrés et non pas sur le nombre de logements, car cinq studios valent cinq fois plus qu'un F5. Je ne cesse de le dire. Je mets aux voix cette délibération.

*La délibération n° 14 est adoptée à l'unanimité.*

## **15. ZAC SEGUIN-RIVES DE SEINE - DEMANDE DE SUBVENTION - AUTORISATION DONNÉE AU MAIRE DE SIGNER**

**Mme Christine LAVARDE-BOEDA, Maire-adjoint, rapporteur**

Il s'agit d'autoriser le Maire à solliciter des subventions d'investissements pour l'équipement du jardin d'enfants adapté (JEA) qui ouvrira sur la Trapèze à l'automne 2015. Le coût de cet ouvrage s'élève à près de 2 millions d'euros.

**M. BAGUET :** Merci. Avis de la commission des Affaires générales et sociales.

**Mme CORNET-RICQUEBOURG, rapporteur de la commission des Affaires générales et sociales :** Avis favorable à l'unanimité.

**M. BAGUET :** Merci. Avis de la commission des Finances.

**M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des Finances :** Avis favorable à l'unanimité.

**M. BAGUET :** Merci. Y a-t-il des demandes de parole ? (Il n'y en a pas). Je mets aux voix.

*La délibération n° 15 est adoptée à l'unanimité.*

## **16. MODIFICATION DES TARIFS DES VACATIONS DE POLICE - MODIFICATION DES TARIFS DE LA TAXE DE SÉJOUR - FIXATION DES TARIFS DE LA TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITÉ EXTÉRIEURE**

**Mme Christine LAVARDE-BOEDA, Maire-adjoint, rapporteur**

Cette délibération concerne trois taxes applicables sur le territoire de la commune. La première est une modification

des opérations donnant lieu à vacations de police. Il s'agit simplement d'un ajustement suite à une modification réglementaire.

La deuxième porte sur la modification de la taxe de séjour. Désormais, les chambres d'hôtes doivent apparaître explicitement dans le corps de la délibération en les rattachant à la catégorie des hôtels de tourisme une étoile. D'autre part, les villes ont également la possibilité d'augmenter la taxe de séjour. Ainsi, suite aux réunions de concertation menées par Daniel BENHAROUN avec l'ensemble des hôteliers concernés, nous vous proposons de fixer une taxe communale, plus une taxe additionnelle départementale, à 1,40 euro pour les hôtels trois étoiles au lieu des 1,43 euro annoncés dans le dossier qui vous a été adressé et, à 2,20 euros pour les hôtels quatre étoiles. Je précise que ces augmentations sont inférieures au plafond. Cette modification entrera en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2016.

Enfin, le troisième point concerne la modification des tarifs de la taxe sur la publicité extérieure. Je rappelle que cette taxe a été instituée sur le territoire de la commune par deux délibérations de septembre 2008 et de mars 2009 et que ces montants n'avaient quasiment pas été revus depuis. Or, les publicités extérieures étaient jusqu'à présent taxées à 20 euros par mètre carré, alors qu'elles peuvent monter jusqu'à 30 euros. Aussi, et afin de limiter ce que certains qualifient de « pollution visuelle », nous vous proposons de fixer la hausse à son niveau maximum pour l'année 2016, à savoir 5 euros de plus par mètre carré et par an. Cette augmentation reste symbolique, puisque les principaux contributeurs de cette taxe sont de très très grosses entreprises. J'ajoute qu'il faut bien distinguer dans le tableau les enseignes non numériques des enseignes numériques.

**M. BAGUET :** Merci. Avis de la commission des Affaires générales et sociales.

**Mme CORNET-RICQUEBOURG, rapporteur de la commission des Affaires générales et sociales :** Avis favorable à l'unanimité.

**M. BAGUET :** Merci. Avis de la commission des Finances.

**M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des Finances :** Abstention du groupe *La ville citoyenne*. Avis favorable à l'unanimité.

**M. BAGUET :** Merci. Y a-t-il des demandes de parole ? Madame JAILLARD.

**Mme JAILLARD :** Nous nous abstenons sur cette délibération, car nous avons été surpris de savoir que nous n'étions pas dans les niveaux maximum pour les hôtels trois et

quatre étoiles, lorsque nous avons demandé de quelle manière la tarification avait été fixée. Or, nous avons voté ici-même des taux d'efforts très importants pour les familles boulonnaises ainsi que des baisses de subventions importantes pour les associations. Certes, nous comprenons les efforts que doivent réaliser les collectivités locales et nous soutenons la politique qui vise à réduire les déficits, en revanche, nous aimerions que ces efforts soient partagés, surtout lorsqu'ils peuvent ensuite être repayés par des entreprises dans le cadre de déplacements d'affaires.

**M. BAGUET :** Cette augmentation dépend aussi de la réalité économique. On ne peut pas non plus matraquer les gens au risque de ne plus du tout produire. Je rappelle également que ces catégories d'hôtels souffrent énormément depuis six mois suite aux événements parisiens du début de l'année. Il faut donc avancer de manière progressive et tenir compte de l'environnement pour faire preuve de réalisme économique. Nous devons rester raisonnables et respecter le travail réalisé par nos hôtels, même si Madame HIDALGO a fortement augmenté les tarifs sur la capitale. Je mets aux voix cette délibération.

**La délibération n° 16 est adoptée à l'unanimité.**

Pour : 44

Abstention : 11 (Monsieur Pierre-Mathieu DUHAMEL, Madame Isabelle WEILL, Mlle Fatima CARDETAS, Monsieur Jean-Michel COHEN, Madame Caroline PAJOT, Monsieur Pierre LAURENCIN, Madame Sylvie MOREL, Monsieur Pierre GABORIT, Madame Judith SHAN, Monsieur Vincent GUIBERT, Madame Chloé JAILLARD)

## 17. PERSONNEL COMMUNAL - MESURES DIVERSES

**Mme Marie-Laure GODIN, Maire-adjoint, rapporteur**

La présente délibération comporte six points. Le premier porte sur l'actualisation du tableau des effectifs (annexe 1) et touche 17 postes budgétaires. Le second point concerne pour sa part le renouvellement de contrats d'agents qui arrivent à leur terme.

Quant au point n°3, il s'agit d'un ajustement de la gratification versée aux stagiaires de l'enseignement supérieur accueillis à la mairie. Je rappelle que cette gratification est obligatoire si le stagiaire est présent au moins 308 heures ou pendant 44 jours. Ce montant a été revalorisé.

Le point n°4 est un ajustement du régime indemnitaire concernant un abondement de crédit pour la part 2 de ce même régime. La somme prévue pour l'année 2015 sera reportée en 2016, afin qu'un plus grand nombre d'agents

puissent en bénéficier. Bien entendu, cette décision a été vue avec les organisations syndicales et a été actée lors du CT du 21 mai dernier.

Le cinquième point concerne un ajustement du dispositif des astreintes où sont concernés les agents de la direction des Sports. Enfin, le dernier point est une modification de la liste des emplois pour lesquels un logement de fonction peut être concédé. Deux logements sont ainsi concernés.

**M. BAGUET :** Merci. Avis de la commission des Affaires générales et sociales.

**Mme CORNET-RICQUEBOURG, rapporteur de la commission des Affaires générales et sociales :** Le groupe *la Ville citoyenne* précise qu'il ne votera pas le point sur les stagiaires, car il souhaite que ces derniers soient indemnisés dès le début de leur stage. En revanche, il adopte le reste de la délibération. Abstentions du groupe *Un vrai projet pour Boulogne-Billancourt* pour la même raison.

**M. BAGUET :** Merci. Avis de la commission des Finances.

**M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des Finances :** Le groupe *la Ville citoyenne* a émis la même remarque pour les stagiaires. S'agissant du point n° 2, il fait état d'un chargé de mission au sein du cabinet et demande si ce type de poste est bien conforme aux emplois prévus dans un cabinet. Il lui a été répondu après vérification que cela était effectivement le cas. Abstention du groupe *La ville citoyenne*. Avis favorable à l'unanimité.

**M. BAGUET :** Merci. Y a-t-il des demandes de parole ? (Il n'y en a pas). Je mets aux voix.

*La délibération n° 17 est adoptée à l'unanimité.*

Pour : 44

Abstention : 11 (Monsieur Pierre-Mathieu DUHAMEL, Madame Isabelle WEILL, Mlle Fatima CARDETAS, Monsieur Jean-Michel COHEN, Madame Caroline PAJOT, Monsieur Pierre LAURENCIN, Madame Sylvie MOREL, Monsieur Pierre GABORIT, Madame Judith SHAN, Monsieur Vincent GUIBERT, Madame Chloé JAILLARD)

## **18. BOURSES AUX JEUNES SPORTIFS DE HAUT NIVEAU DES ASSOCIATIONS SPORTIVES BOULONNAISES - ATTRIBUTION D'AIDES FINANCIÈRES POUR LE PREMIER SEMESTRE DE L'ANNÉE 2015**

**M. Marc FUSINA, Maire-adjoint, rapporteur**

Je rappelle que la reconduction de ce dispositif de bourses est un des éléments de notre politique sportive. Pour mémoire, quatre catégories de bourses sont concernées :

- La bourse aux résultats sportifs, qui correspond aux podiums nationaux ;
- La bourse de statut national, qui mesure la progression du sportif ;
- La bourse de statut international, qui concerne les sportifs qualifiés en équipe de France ;
- Les bourses de reconversion.

Treize dossiers au total ont été sélectionnés pour un montant de 3 700 euros.

Je profite de cette délibération pour préciser au Conseil municipal que l'année 2014 fut exceptionnelle en termes de résultats sportifs. En effet, l'ACBB football monte en CFA – ce qui est historique –, la section tennis de table monte en Pro A, la section badminton atteint le top 12 et, enfin, la section rugby reprend des couleurs en atteignant la fédérale 3. Tous les sportifs, ainsi que les bénévoles et les encadrants méritent donc nos applaudissements.

**M. BAGUET :** Merci, Monsieur FUSINA. Il faut effectivement se réjouir de ces bons résultats. Avis de la commission des Affaires générales et sociales.

**Mme CORNET-RICQUEBOURG, rapporteur de la commission des Affaires générales et sociales :** Le groupe *Un vrai projet pour Boulogne-Billancourt* fait remarquer que le montant de 100 euros est faible. Avis favorable à l'unanimité.

**M. BAGUET :** Merci. Avis de la commission des Finances.

**M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des Finances :** Avis favorable à l'unanimité.

**M. BAGUET :** Merci. Y a-t-il des demandes de parole ? Madame SHAN.

**Mme SHAN :** Je profite de cette occasion pour vous annoncer que nous avons voté aujourd'hui même, au Conseil régional, une subvention de plus de 260 000 euros pour les terrains synthétiques de football et de rugby au stade Le Gallo.

**M. BAGUET :** Merci. Je mets aux voix.

*La délibération n°18 est adoptée à l'unanimité.*

## **19. STRUCTURES D'ACCUEIL PETITE ENFANCE - DÉLÉGATIONS DE SERVICE PUBLIC - APPROBATION DU PRINCIPE DE LA DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC - AUTORISATION DONNÉE AU MAIRE DE LANCER LES CONSULTATIONS CORRESPONDANTES**

**Mme Marie-Anne BOUÉE, Maire-adjoint, rapporteur**

Mes chers collègues. Il convient de délibérer sur deux points. Le premier concerne le renouvellement de la délégation de service public pour l'exploitation de la crèche collective «Le Manège Enchanté» et de son annexe «Le Carrousel des Ours». Cet établissement d'accueil de jeunes enfants, situé à l'angle de la rue de Sèvres et de la rue Gallieni, et d'une capacité de 74 places, est actuellement géré pour le compte de la Ville par la société La maison bleue dans le cadre d'un contrat de délégation de service public depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2011. Cette DSP, conclue pour une durée de cinq ans, arrive à échéance le 31 août 2016. Je vous demande donc l'autorisation de la renouveler.

Le deuxième point porte sur le principe de mise en délégation de service public du nouvel équipement dédié à la petite enfance en cours de construction à côté de l'école des Sciences et de la Biodiversité. Il comprendra 60 places à temps plein et 20 places en multi-accueil. La mise en exploitation de cette structure est prévue pour janvier 2017.

**M. BAGUET :** Merci. Avis de la commission des Affaires générales et sociales.

**Mme CORNET-RICQUEBOURG, rapporteur de la commission des Affaires générales et sociales :** Avis favorable à l'unanimité.

**M. BAGUET :** Merci. Avis de la commission des Finances.

**M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des Finances :** Avis favorable à l'unanimité.

**M. BAGUET :** Merci. Y a-t-il des questions ? (Il n'y en a pas). Je mets aux voix.

*La délibération n° 19 est adoptée à l'unanimité.*

## **20. ÉQUIPEMENTS PETITE ENFANCE « LA FERME » ET « COURS SEGUIN » - DÉLÉGATIONS DE SERVICE PUBLIC - APPROBATION DU CHOIX DES DÉLÉGATAIRES - AUTORISATION DONNÉE AU MAIRE POUR SIGNER LES CONVENTIONS CORRESPONDANTES**

**Mme Marie-Anne BOUÉE, Maire-adjoint, rapporteur**

Il y a un maintenant un an, vous nous aviez autorisés à lancer une DSP pour la crèche «La ferme» et la crèche «Cours Seguin» qui arrivait à échéance en août 2015. Aujourd'hui, je vous propose d'attribuer cette DSP à la société Babilou pour la crèche «La Ferme» et à la société Crèche attitude pour la crèche «Cours Seguin». Je précise que ces tractations nous ont permis, avec mon collègue Jean-Claude MARQUEZ, d'obtenir un coût de revient inférieur pour les prochaines années et ce à qualité de service égale.

**M. BAGUET :** Merci. Avis de la commission des Affaires générales et sociales.

**Mme CORNET-RICQUEBOURG, rapporteur de la commission des Affaires générales et sociales :** Avis favorable à l'unanimité.

**M. BAGUET :** Merci. Avis de la commission des Finances.

**M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des Finances :** Avis favorable à l'unanimité.

**M. BAGUET :** Merci. Y a-t-il des questions ? (Il n'y en a pas). Je mets aux voix.

*La délibération n° 20 est adoptée à l'unanimité.*

## **21. AUTORISATION DONNÉE AU MAIRE POUR ATTRIBUER UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT À L'AMICALE DES LOCATAIRES HLM ET ILN DU PONT DE SÈVRES**

**M. Léon SEBBAG, Maire-adjoint, rapporteur**

Monsieur le Maire, chers collègues. L'Amicale des Locataires HLM et ILN du Pont-de-Sèvres sollicite la Ville pour l'attribution d'une subvention de fonctionnement nécessaire à la bonne poursuite de ces activités pour l'année 2015. Cette subvention représente près de 60 % des moyens financiers de cette association.

Je vous propose donc d'autoriser le Maire à attribuer une subvention de fonctionnement à l'Amicale des locataires HLM et ILN du Pont de Sèvres à hauteur de 2 190 euros.

**M. BAGUET** : Merci. Avis de la commission des Affaires générales et sociales.

**Mme CORNET-RICQUEBOURG, rapporteur de la commission des Affaires générales et sociales** : Avis favorable à l'unanimité.

**M. BAGUET** : Merci. Avis de la commission des Finances.

**M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des Finances** : Avis favorable à l'unanimité.

**M. BAGUET** : Merci. Y a-t-il des questions ? (Il n'y en a pas). Je mets aux voix.

*La délibération n° 21 est adoptée à l'unanimité.*

## **22. GESTION DU MARCHÉ D'APPROVISIONNEMENT BIOLOGIQUE DE PLEIN VENT SIS ROUTE DE LA REINE - DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC - APPROBATION DU CHOIX DU DÉLÉGATAIRE - AUTORISATION DONNÉE AU MAIRE DE SIGNER LA CONVENTION CORRESPONDANTE**

**Mme Sylvie ROUGNON, Maire-adjoint, rapporteur**

Mes chers collègues. Par délibération du 2 avril 2015, le Conseil municipal a approuvé le recours à une délégation de service public pour l'exploitation du marché d'approvisionnement biologique de plein vent sis route de la Reine et a autorisé le Maire à lancer la consultation correspondante. La convention passée actuellement avec la société Les nouveaux marchés de France arrive à échéance le 31 juillet 2015. Une procédure simplifiée a été mise en œuvre.

A l'issue de la consultation, la commission compétente en matière de délégation de service public a déclaré les quatre offres reçues recevables.

Après analyse de ces dernières, cette même commission s'est prononcée en faveur de l'offre de la société Les nouveaux marchés de France.

Les principales caractéristiques de la convention sont les suivantes :

- Un placier pendant toute la durée des marchés, qui a pour mission d'attribuer des emplacements aux commerçants «volants», d'encaisser les droits de place, de vérifier la conformité des documents administratifs et la certification des produits biologiques, ainsi que le bon respect du règlement des marchés d'approvisionnement municipaux ;
- Le passage régulier du directeur d'exploitation qui contrôle

la bonne organisation des marchés ;

- L'entretien des bornes électriques, conforme aux normes de sécurité en vigueur ;
- La recherche de nouveaux commerçants, afin de dynamiser le marché par la prospection sur les marchés de la région ;
- L'organisation de campagnes de communication et notamment de 3 animations par an afin d'accroître l'attractivité des marchés basée sur une taxe d'animation de 1 euro par commerçant et par jour de marché ;
- En contrepartie d'éventuelles défaillances, le délégataire pourra se voir appliquer des pénalités.

Il vous est donc proposé au vu du rapport ci-joint, d'approuver le choix de la société Les nouveaux marchés de France en qualité de délégataire pour l'exploitation du marché d'approvisionnement biologique de plein vent sis route de la Reine et ce pour une durée de trois ans, d'approuver la convention de délégation de service public jointe en annexe et d'autoriser le Maire à la signer. Je vous remercie.

**M. BAGUET** : Merci. Avis de la commission des Affaires générales et sociales.

**Mme CORNET-RICQUEBOURG, rapporteur de la commission des Affaires générales et sociales** : Le groupe *La ville citoyenne* souhaite savoir si la réflexion a avancé sur la possibilité d'un marché le vendredi soir. Il lui a été répondu que la réflexion était en cours. Avis favorable à l'unanimité.

**M. BAGUET** : Merci. Avis de la commission des Finances.

**M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des Finances** : Même réflexion du groupe *La ville citoyenne*. Avis favorable à l'unanimité.

**M. BAGUET** : Merci. Y a-t-il des demandes de parole ? (Il n'y en a pas). Je mets aux voix.

*La délibération n° 22 est adoptée à l'unanimité.*

## **23. BOURSES DE L'INITIATIVE À CARACTÈRES HUMANITAIRE, SOCIAL, CULTUREL OU SPORTIF - ATTRIBUTION D'AIDES FINANCIÈRES EN FAVEUR DES JEUNES BOULONNAIS DE 16 À 27 ANS**

**M. Xavier DENIS, Conseiller municipal, rapporteur**

Mes chers collègues. Comme chaque année depuis 1998, la Ville se propose d'aider les jeunes Boulonnais âgés de 16 à 27 ans qui souhaitent s'engager dans des projets à caractère humanitaire, social, culturel ou sportif, en leur accordant une « bourse de l'initiative » destinée à financer une partie de leurs

projets. Cette initiative municipale complète les dispositifs mis en place par les services de l'Etat.

Grâce à ces bourses et depuis leur création, ce sont plus de 300 projets qui ont pu aboutir. Il vous est proposé aujourd'hui de vous prononcer sur l'attribution de cette aide financière pour 2015. Je précise que 29 jeunes Boulonnais ont pris contact avec le Bureau Information Jeunesse et que 18 dossiers ont été finalisés pour cette première commission. Parmi les projets de cette année, notons entre autres les projets de livres numériques qui seront développés dans les centres de loisirs ou encore la création d'un livret intergénérationnel qui sera développé dans les écoles de la Ville, en partenariat avec l'Education nationale. Boulogne-Billancourt sera même ville pilote de ce dispositif. Citons enfin les multiples projets caritatifs, comme une aide à un orphelinat en Inde, par exemple.

Après examen des dossiers et audition des candidats, il s'avère que les 18 projets, qui vous sont présentés dans le tableau joint en annexe, sont recevables.

Je vous propose donc d'approuver l'attribution de cette aide à ces 35 jeunes Boulonnais, la participation de la Ville représentant une dépense totale de 13 000 euros.

**M. BAGUET :** Merci Monsieur DENIS. Avis de la commission des Affaires générales et sociales.

**Mme CORNET-RICQUEBOURG, rapporteur de la commission des Affaires générales et sociales :** Avis favorable à l'unanimité.

**M. BAGUET :** Merci. Avis de la commission des Finances.

**M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des Finances :** Avis favorable à l'unanimité.

**M. BAGUET :** Merci. Y a-t-il des demandes de parole ? (Il n'y en a pas). Je mets aux voix.

*La délibération n° 23 est adoptée à l'unanimité.*

## QUESTIONS ORALES

### QUESTION ORALE POSÉE PAR MONSIEUR PIERRE GABORIT

Monsieur le Maire, mes chers collègues,

Nous avons été alertés, il y a environ trois semaines, par un sondage administré dans les huit villes composant GPSO et destiné à recueillir le sentiment de la population sur

l'éventualité d'une fusion de ces huit communes, dont la population cumulée est d'environ 315 000 habitants.

Nous n'avons pas manqué de rapprocher ce sondage des amendements qui étaient dans le même temps déposés au Sénat par Monsieur Hervé MARSEILLE, Maire de Meudon et Vice-président de GPSO. Ces amendements visaient d'une part à créer dans la métropole du Grand Paris, à côté de Paris et des établissements publics territoriaux (EPT), qui regrouperont les communes, les communes fusionnées de plus de 300 000 habitants et, d'autre part, à modifier la loi afin que les fusions de communes qui ne seraient pas provoquées par l'Etat ne soient plus conditionnées par un vote positif des citoyens des communes concernées, consultées par référendum.

Même si nous ne sommes pas opposés par principe à des regroupements, ou même à des fusions de communes, nous ne pouvons accepter qu'une fusion puisse s'effectuer sans référendum et nous ne comprenons pas que ces initiatives aventureuses aient été prises dans le secret d'un «dîner informel entre les Maires», comme l'a révélé l'un d'entre eux.

Monsieur le Maire, vous opposerez-vous à tout projet de fusion qui éluderait le vote des citoyens et êtes-vous décidé à défendre notre commune, dont les dimensions physiques, historiques et culturelles, justifient la pérennité ?

### RÉPONSE DE MONSIEUR LE MAIRE À LA QUESTION ORALE POSÉE PAR MONSIEUR PIERRE GABORIT

Je vais vous répondre en trois points. Premièrement, face à ces modifications institutionnelles, à ces incertitudes, aux étranglements successifs des collectivités locales et à la participation au plan de redressement national, auquel nous ne sommes pas opposés, il ne nous est pas interdit de réfléchir.

Deuxièmement, je vous confirme que nous avons effectivement réalisé un sondage pour appuyer notre réflexion, avec l'institut IPSOS, qui a été payé par GPSO. Il est donc communicable.

Troisièmement, vous me demandez dans votre conclusion de ne pas appliquer une loi qui permet la création de communes nouvelles, alors qu'elle vient tout juste d'être votée en mars 2015 par vos amis. Donc vous me demandez, en tant que socialiste, de ne pas appliquer une loi du gouvernement socialiste. Cela est un peu paradoxal.

Cependant, je prends en compte votre demande et je la transmettrai à qui de droit.

## QUESTION ORALE POSÉE PAR MONSIEUR VINCENT GUIBERT

Mes chers collègues,

Le secteur du bâtiment et des travaux publics concentre près de 9 % des salariés du régime général. Il représente à lui seul environ 18 % des accidents avec arrêt de travail et près de 30 % des décès.

Notre ville est émaillée de nombreux chantiers de rénovation ou de construction. Quiconque croisant l'un de ces chantiers peut y observer des ouvriers effectuant des opérations de levage de montage ou plus généralement de manutention. Très fréquemment, et je ne suis pas le seul, il m'arrive de constater des manquements aux obligations de sécurité les plus élémentaires tels que le port d'un casque, de gants et de chaussures de sécurité, pour n'évoquer que les fondamentaux. Deux exemples récents sur la voie publique : le levage d'une poutre sommairement attachée à une corde, à mains nues et sans casque, ou encore le montage d'une enseigne par une personne juchée sur un escabeau domestique posé sur le trottoir, sans casque et en baskets.

Le devoir de santé et de sécurité au travail, avec obligation de résultat, relève du maître d'ouvrage, d'un coordinateur SPS (sécurité et prévention de la santé), du maître d'œuvre et plus généralement des entreprises sous-traitantes. Quiconque observant un défaut de sécurité peut alerter l'inspection du travail. Cependant, celle-ci se déplace uniquement en cas d'urgence et de danger imminent (électrocution, risque de chute, risque d'ensevelissement).

En tant que citoyen et a fortiori en tant qu'élus, nous ne pouvons toutefois pas rester indifférents à la prise de tels risques sous nos yeux, risques concernant qui plus est du personnel précaire, bien souvent travailleurs en détachement provenant d'Europe centrale.

D'où mes questions : Quelles actions d'information comme de répression notre municipalité ou notre communauté d'agglomération peut-elle mener envers les MOA comme les MOE pour faire respecter la réglementation et assurer la sécurité des ouvriers intervenants sur ces chantiers ? Quelle responsabilité encourent-nous en cas d'accident ?

## RÉPONSE DE MADAME BELLIARD À LA QUESTION ORALE POSÉE PAR MONSIEUR VINCENT GUIBERT

Monsieur le Conseiller Municipal,

Je vous remercie de votre question mais elle aurait très bien

pu se transformer en demande de note d'information au Maire qui vous aurait transmis avec plaisir ce que je vais vous répondre.

1. Un premier cas – et c'est l'objet de votre question – consiste à identifier un risque professionnel pour un travailleur intervenant sur un chantier privé.

L'obligation de dénonciation prévue à l'article 40 du Code de procédure pénale est le suivant :

En préambule, il convient de rappeler que les prérogatives de l'Inspection du travail s'exercent indépendamment de la nature du maître d'ouvrage et du domaine d'intervention. En outre l'Inspection du travail ou la Caisse régionale d'assurance maladie d'Ile-de-France (CRAMIF) peut être informée par quiconque constate une irrégularité par rapport aux différentes réglementations applicables aux travailleurs dont notamment le code du travail (il n'y a, notamment, pas besoin d'assermentation).

Cependant, si le maître d'ouvrage est identifié, la saisine du coordinateur du chantier ou du maître d'ouvrage lui-même permet, nous allons y revenir, une réaction plus rapide.

Si l'on prend votre question sur le plan du droit, vous n'êtes pas sans savoir qu'aux termes de l'article 40 du code de procédure pénale, « toute autorité constituée, tout officier public ou fonctionnaire qui, dans l'exercice de ses fonctions, acquiert la connaissance d'un crime ou d'un délit est tenu d'en donner avis sans délai au procureur de la République et de transmettre à ce magistrat tous les renseignements, procès-verbaux et actes qui y sont relatifs ».

En conséquence, dès lors que tout élu ou agent public a connaissance d'un crime ou délit, il est tenu d'en faire état au Procureur de la République.

Si cette obligation peut avoir des effets sur la responsabilité des acteurs en cause, elle peut difficilement, au vu des procédures et de leurs délais, mettre fin rapidement aux risques d'accident identifiés.

L'assistance à personne en danger :

Dans le cas signalé, la première mesure à prendre par un particulier, un élu ou un fonctionnaire amené à constater un risque sérieux d'accident est de prévenir les personnes susceptibles d'en être les victimes et de porter ce signalement auprès du coordonnateur de la sécurité du chantier lorsqu'il existe ou auprès du maître d'ouvrage.

Les panneaux d'information spécifiant les différentes

entreprises et corps de métiers intervenant sur le chantier visent à le permettre. Ce type d'intervention peut néanmoins ne pas être suivi d'effet et si le danger persiste le troisième type d'intervention est possible,

Le signalement à l'Inspection du travail :

Les Inspecteurs du travail peuvent intervenir à leur initiative, celle d'un salarié ou celle d'une personne en responsabilité. Tout le monde peut signaler un abus, même si la personne est extérieure à l'entreprise.

Celui-ci donnera lieu à un rendez-vous avec un Inspecteur du travail.

Aussi, un élu, un agent public, comme tout citoyen peut signaler le défaut de sécurité sur le chantier à l'Inspection du travail.

2. Un deuxième cas de figure peut se présenter lorsque le risque où l'insuffisance des mesures de sécurité engendrerait un risque pour la sécurité publique (passants, etc.) :

Le Maire peut intervenir au titre de ses pouvoirs de police dès lors qu'il est porté atteinte à la sécurité publique, ce qui a été confirmé par une réponse ministérielle du 16 mars 2010.

A cette fin, en vertu des dispositions de l'article L. 2212-2-1 du code général des collectivités territoriales, le Maire ou son représentant peut procéder verbalement, à l'endroit des personnes auxquelles la situation de risque grave et imminent est imputable, au rappel des dispositions qui s'imposent à celles-ci pour se conformer à l'ordre et à la sécurité publique, le cas échéant en les convoquant en mairie.»

## **QUESTION ORALE POSÉE PAR MADAME JUDITH SHAN**

Monsieur le Maire, chers collègues,

Le 23 janvier, vous avez remis un contrat de DSP au directeur du TOP avec une date de signature fixée au 26 janvier au plus tard. Dans les trois jours qui ont suivi la restitution de ce contrat signé, vous l'avez dénoncé en raison d'un changement de paradigme. Changer sa vision du monde en trois jours n'est pas courant, surtout lorsqu'il y a une dépense en investissement de 1,4 million sur ce théâtre dans le même temps.

Il s'avère par ailleurs que vous avez lancé en mai un appel à candidatures auprès des compagnies de théâtre boulonnaises pour qu'elles relancent successivement une activité théâtrale au TOP à partir de janvier 2016. Une demi-douzaine ont été

retenues.

Quel fait marquant explique ce revirement entre le 26 janvier et le 30 janvier ?

Pouvez-vous nous préciser la forme juridique de cette nouvelle mouture d'activité théâtrale, le détail des missions fixées aux compagnies, et le calendrier de mise en œuvre de cette activité ? N'aurait-il pas été judicieux d'éviter le licenciement d'un personnel, alors qu'il faudra bien pour ces compagnies fonctionner avec un accueil, une billetterie, une régie son et éclairage, etc. ? Je vous remercie.

## **RÉPONSE DE MADAME MISSOFFE À LA QUESTION ORALE POSÉE PAR MADAME SHAN**

Chère Collègue,

Vous évoquez la délégation de service public relative à l'exploitation du Théâtre de l'ouest parisien.

Vous me permettez tout d'abord de rappeler que le Conseil municipal avait approuvé lors de sa séance du 18 décembre 2013 le principe du renouvellement d'une DSP du TOP, sous forme d'un contrat d'affermage, pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2015 au 30 juin 2020. Le périmètre de cette DSP reprenait à l'identique celui de la DSP précédente, d'une durée également de cinq ans.

Suite à la publication réglementaire d'un avis d'appel public, paru le 1<sup>er</sup> janvier 2014, deux candidatures ont été validées. En date du 27 mai 2014, la commission compétente a procédé à l'ouverture de l'unique offre reçue en réponse. Il s'agissait d'un pli transmis par la SARL Théâtre de l'ouest parisien, dirigée par Monsieur Olivier MEYER, actuel délégataire jusqu'au 30 juin 2015.

A l'issue des négociations entreprises, il est vrai qu'un projet de contrat a pu être arrêté, conforme aux échanges menés par la Ville avec les représentants de cette société. Ce document prévoyait une saison 2015-2016 allégée, car hors les murs, pour une subvention donc réduite de 1,7 million à 1,3 million d'euros, en raison de la planification sur cette même période de travaux de confort pour un montant de 8,4 millions d'euros.

Malheureusement, en raison d'un contexte économique particulièrement difficile pour les collectivités, notre commune a été contrainte d'établir en début de cette année 2015 des priorités dans son programme d'investissement.

Il convient également de rappeler qu'en ce même début

# Séance du 17 juin 2015

d'année, la Ville a dû se prononcer sur certains arbitrages, alors que le Parlement débattait dans le cadre du projet de loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles, de la future Métropole du Grand Paris qui percevra à terme l'intégralité de la fiscalité économique de nos collectivités.

Après un examen du texte par le Sénat en première lecture mi-janvier suivi d'une première lecture à l'Assemblée nationale en mars, le Sénat vient ainsi d'être de nouveau consulté le mois dernier. L'examen est actuellement en cours à l'Assemblée nationale avec des débats programmés entre le 29 juin et le 3 juillet prochain.

Notre débat d'orientations budgétaires le 13 février dernier, puis le vote du budget primitif le 2 avril suivant ont donc entériné les choix de la ville de Boulogne-Billancourt en matière d'investissement, en prenant en compte, à notre grand regret, un report des travaux dont aurait pu faire l'objet le TOP.

Dès lors, le cahier des charges de la nouvelle délégation de service public d'exploitation du TOP qui intégrait une période de chantier d'un an, et pour lequel la candidature de la SARL de Monsieur MEYER avait été retenue au titre de la période 2015-2020, ne pouvait plus être conservé, le descriptif de la consultation n'étant plus conforme à la réalité de la situation.

En conséquence, soucieux que le public puisse continuer à fréquenter le TOP, et que l'ensemble des salariés du théâtre ne soit pas pénalisé, le Maire a proposé à Monsieur Olivier MEYER que la convention qui le liait pour une durée de cinq ans avec la Ville, depuis 2010, soit prolongée par une sixième année, par voie d'avenant, soit le maximum autorisé par la loi, avec une subvention de 1,3 million d'euros, conformément aux accords passés, ce montant ayant d'ailleurs été voté par la seule majorité municipale le 2 avril dernier.

Par méconnaissance semble-t-il de cette réglementation applicable pour toutes les communes sur le territoire national, notre interlocuteur a malheureusement refusé avec éclat cette nouvelle marque de confiance, laissant entendre que cette offre ne pouvait être digne du travail qu'il avait accompli en ces murs. Nous le regrettons.

Qui plus est, il n'aurait pu s'agir, tant pour une nouvelle DSP que dans le cas d'un avenant, d'un accord bilatéral non formalisé. Une inscription à l'ordre du jour du Conseil municipal se serait naturellement imposée.

Face à ce retrait, et afin que notre Ville continue bien de proposer aux Boulonnais des pièces de théâtre de qualité, le Maire a aussitôt demandé aux équipes de notre direction de

la Culture d'intégrer ce type de répertoire dans l'élaboration du programme 2015-2016 du Carré Bellefeuille. Ceux d'entre vous qui assistaient hier soir au lancement de sa saison artistique auront été, nous l'imaginons, pleinement rassurés.

S'agissant enfin du devenir du TOP, je m'étonne que vous puissiez évoquer un appel de candidatures auprès des compagnies ; il n'en est rien. S'il est vrai que des personnalités artistiques, de qualité, ont spontanément approché la Ville depuis l'annonce par Monsieur Olivier MEYER de son départ, nulle procédure officielle n'a été encore engagée. Le sujet mérite encore quelques semaines de réflexion. Nous vous tiendrons informée le moment venu.»

**M. BAGUET :** Merci Madame MISSOFFE. Notre séance est maintenant terminée. N'oubliez pas le prochain Conseil municipal du 9 juillet prochain. Bonne soirée.

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h27.*